

## TABLE DES MATIERES

<p>Introduction ..... 1</p> <p>I. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES ..... 4</p> <p>1. Observations générales ..... 4</p> <p>2. Les recettes fiscales ..... 5</p> <p>    a) Impôt des personnes physiques ..... 5</p> <p>    b) Impôt des personnes morales ..... 7</p> <p>    c) Impôt sur les gains immobiliers ..... 8</p> <p>    d) Impôt sur les droits de mutations immobilières ..... 8</p> <p>    e) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital ..... 9</p> <p>3. Evolution des recettes – commentaires des rubriques par</p> <p>    Services ..... 9</p> <p>    Administration générale ..... 9</p> <p>    Finances ..... 9</p> <p>    Ecoles ..... 10</p> <p>    Police locale et mobilité ..... 11</p> <p>    Génie civil ..... 11</p> <p>    Urbanisme et architecture ..... 12</p> <p>    Sports ..... 13</p> <p>    Institutions et assurances sociales ..... 13</p> <p>    Aide sociale ..... 13</p> <p>II. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES ..... 14</p> <p>    Observations générales ..... 14</p> <p>    Evolution par nature des charges, hors imputations internes ..... 15</p> <p>    Evolution de charges entre 2007 et 2016 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP) ..... 15</p> <p>    1. Résultats par Services (classification administrative) ..... 16</p> <p>    2. Evolution des charges– commentaires des rubriques par</p> <p>        Services ..... 17</p> <p>        Administration générale ..... 17</p> <p>        Finances ..... 18</p> <p>        Ecoles ..... 18</p> <p>        Police locale et mobilité ..... 19</p> <p>        Génie civil ..... 19</p>	<p>Urbanisme et architecture ..... 20</p> <p>Sports ..... 21</p> <p>3. Analyse spécifique de quelques centres de charges ..... 22</p> <p>    a) Les charges du personnel ..... 22</p> <p>    b) Les charges financières ..... 22</p> <p>Charges des intérêts passifs de 2007 à 2016 ..... 24</p> <p>Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux ..... 25</p> <p>III. ANALYSE DU BILAN ..... 26</p> <p>    1. Actif ..... 26</p> <p>        Patrimoine financier ..... 26</p> <p>        Patrimoine administratif ..... 26</p> <p>    2. Passif ..... 27</p> <p>IV. COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2016 ..... 28</p> <p>    Représentation graphique des indicateurs ..... 31</p> <p>V. CONCLUSION ..... 31</p>
--	---



**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL  
AU CONSEIL GENERAL**

---

( du 11 avril 2017 )

**15 - 2016 - 2021 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice  
2016**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur le résultat des comptes de la Ville pour l'exercice 2016 :

Total des revenus	245'956'236.94
Total des charges	<u>238'861'631.04</u>
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b><u><u>7'094'605.90</u></u></b>

**Introduction**

Le compte de fonctionnement de la Ville de Fribourg présente à la clôture de l'année 2016 un bénéfice de CHF 7'094'605.90 contre CHF 154'219.00 au budget. Cette situation représente une amélioration de CHF 6'940'386.90, soit 2.9 % des charges du budget de fonctionnement.

Cet exercice est conséquent à la prise en compte pour tous les calculs de provisions d'impôts de l'augmentation du taux d'imposition à 81.6% de manière généralisée pour la première fois. Cette augmentation avait été décidée dans le cadre du budget de l'année 2014, dont la taxation est pratiquement définitive à fin 2016.

Cependant, ce bon résultat annuel est atteint avant tout grâce à des recettes fiscales extraordinaires et uniques à hauteur de CHF 9.0 mio. qui touchent notamment les domaines suivants :

- impôts sur le bénéfice des personnes morales pour CHF 4.7 mio.
- impôts sur les gains immobiliers pour CHF 2.7 mio. et
- impôts à la source pour CHF 1.0 mio.

A noter que l'impôt sur le revenu des personnes physiques diminue en parallèle de CHF 2.2 mio. par rapport au budget, produisant un effet de base sur les recettes futures, ce qui est une mauvaise nouvelle s'agissant du poste le plus important des revenus de la Ville.

Il est à remarquer que le résultat sans les réserves et provisions volontaires est de 11'094'605.90 CHF. Conformément à la stratégie du conseil communal, les réserves ont été effectuées en matière de sites pollués (CHF 1.5 mio., ce qui portera la réserve à l'objectif fixé de CHF 2.5 mio. à la fin de l'année 2017) et de politique foncière active (CHF 2.5 mio.). Le bénéfice après réserves de 7'094'605.90 est versé à la fortune non affectée, cela afin d'augmenter le ratio de fonds propres et par conséquent freiner l'augmentation de l'endettement induit par la volonté de réaliser des projets d'envergure.

Par rapport au budget, ce résultat s'explique par les écarts principaux listés ci-dessous. Les différences de plus de CHF 0.1 mio. sont inscrites de manière individuelle et celles qui sont inférieures à cette limite sont additionnées pour figurer dans un seul total en fin de liste. Dans le détail du message, ces écarts plus petits font également l'objet de commentaires. Les comptes qui génèrent une augmentation de charges sont :

Comptes	Désignation	Ecart charges
110.301.00	Traitements (Secrétariat de Ville)	101'830
203.319.00	Débiteurs irrécouvrables	1'998'393
210.319.00	Impôts irrécouvrables	1'881'397
259.382.01	Attribution à la politique foncière active	2'500'000
290.331.05	Amortissements prêts, participations et subventions (SwissLife et S.I.)	246'935
320.351.00	Ecoles primaires - frais facturés par l'Etat	557'691
321.301.00	Traitements (Direction des écoles)	121'314
521.380.00	Réserve obligatoire : attribution	394'987
531.380.02	Réserve sites pollués : attribution	1'500'000
532.318.40	Taxe financement sur les micro-polluants	389'565
601.301.00	Traitements (Urbanisme et architecture)	104'206
612.301.00	Salaires des concierges (modification neutre de rubrique après budget)	405'211
613.331.05	Amortissements prêts, participations et subventions (neutre, rubrique)	175'600
800.331.05	Amortissements prêts, participations et subventions (neutre, rubrique)	639'500
900.331.05	Amortissements prêts, participations et subventions (neutre, rubrique)	163'300
920.364.00	Bains de la Motta SA (déficit)	244'105
1040.331.05	Amortissements prêts, participations et subventions (neutre, rubrique)	150'000
1050.318.20	Subvention au chantier écologique (neutre, transfert fondation St-Louis)	172'389
Solde des différences <100'000 CHF		3'875'268
<b>Total général en CHF</b>		<b>15'621'690</b>

Dans ce décompte sont visibles les éléments principaux suivants, qui totalisent CHF 8.4 mio. (les éléments neutres pour le résultat ne sont pas commentés) :

1. Débiteurs et impôts irrécouvrables, pour un montant total de CHF 3'879'790.-. L'identification des débiteurs irrécouvrables, qui était faite manuellement jusqu'au bouclage des comptes 2015, était priorisée en fonction des montants. Les montants échus de moins de CHF 1'000.-, qui représentent la majorité des montants ouverts, n'étaient pas considérés. Suite à un changement de système facilitant le traitement de ces listes de défauts de paiements, il est possible maintenant de ne fixer aucune limite inférieure et de traiter tous les débiteurs de manière équivalente, à savoir en fonction de l'échéance des factures non payées. Cette provision supplémentaire est substantielle car le périmètre considéré a changé (mais pas le calcul ni les critères). Dès l'an prochain, seule la variation sera comptabilisée.

2. Attribution d'un montant de CHF 2.5 mio. à la réserve de politique foncière active, conformément aux objectifs de la législature en cours.

3. Attribution d'un montant de CHF 1.5 mio. à la provision destinée à supporter les coûts futurs des 10 dossiers de sites pollués sur le territoire communal (SIPO) ouverts en 2015 auprès du Service du génie civil. L'objectif

annoncé lors du bouclage 2015 de mettre CHF 2.5 mio. dans cette réserve sera atteint à fin 2017, car CHF 0.5 mio. ont été provisionnés en 2015 et un montant équivalent figure au budget 2017.

4. Elimination du portefeuille de la Ville des actions Swisslife, en réalité propriété de la fondation pour le 2<sup>ème</sup> pilier des Conseillers communaux et des employés sous contrat de droit privé pour un montant de CHF 46'935 et réévaluation (impairment) des sociétés SINEF SA et Eaux de Fribourg SA suite à l'avance faite par la Ville des montants nécessaires à la création des deux SA (deux fois CHF 100'000.- sous rubrique 290.331.05).

5. Bains de la Motta : la correspondance entre l'année du découvert et l'année du financement de la garantie de déficit n'était pas respectée jusqu'au bouclage 2015. Pour remédier à cette situation, la couverture du déficit 2016 a été mise au débit du compte 2016 de la Ville de Fribourg. Etant donné que le résultat 2015 a été comptabilisé avec une année de retard (comme les années précédentes), deux déficits ont grevé le résultat 2016 simultanément, occasionnant un dépassement unique de CHF 244'000.-.

Les comptes qui engendrent des diminutions de recettes sont :

Comptes	Désignation	Ecart revenus
202.436.00	Indemnités personnel accidenté (comptabilisées dans les Services)	-480'000
202.436.10	Allocations perte de gains (APG)	-135'000
210.400.01	Impôt sur le revenu	-2'174'490
210.400.30	Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	-125'350
210.404.00	Droits de mutations immobilières	-668'279
210.436.10	Récupérations actes de défaut de biens	-137'228
210.441.00	Impôt sur véhicules et cycles	-125'317
220.422.11	Portefeuille (Groupe E Celsius)	-414'458
325.461.00	Participation cantonale (logopédie, psychologie et psychomotricité)	-107'926
341.436.00	Contributions des parents (service dentaire)	-324'087
510.490.01	Véhicules : imputations	-105'881
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients (décharge Châtillon)	-108'867
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients (décharge Châtillon)	-108'867
531.480.00	Réserve remise en état : prélèvement (décharge Châtillon)	-549'588
532.434.00	Taxes d'épuration	-500'808
532.452.00	Autres communes : taxes	-108'021
532.480.01	Réserve "Canalisations" : prélèvement	-245'920
700.452.00	Prestations informatiques à des tiers	-132'447
700.490.15	Informatique : imputations	-164'617
1050.451.01	Facturation des prestations MIS (neutre chantier écolo. Fond. St-Louis)	-235'000
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	-741'285
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	-294'117
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	-638'014
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	-652'336
Solde des différences >-100'000 CHF		-1'358'444
<b>Total général en CHF</b>		<b>-10'636'348</b>

1. La diminution des impôts sur le revenu de CHF 2.2 mio. sera commentée dans le chapitre des recettes fiscales, tout comme celle des impôts sur les prestations et les bénéfices en capital (CHF 0.1 mio.) et les droits de mutations immobilières (CHF 0.7 mio.).

2. La rubrique 220.422.11 montre une différence générée par la diminution du dividende pour Groupe E Celsius (anciennement Frigaz SA) par rapport au budget. Dans cette rubrique n'est pas comptabilisé le dividende extraordinaire destiné à l'approvisionnement de la réserve pour compenser la sous-couverture des prestations de deuxième pilier des employés transférés des Services industriels à Groupe E Celsius.

3. Les diminutions de recettes du domaine du Génie civil sont dépendantes des volumes de déchets et/ou d'eaux usées.

4. Les diminutions des recettes des prestations liées à la LASoc sont liées à des diminutions de charges quasiment équivalentes (diminution des prestations en général).

En parallèle, il faut relever les écarts qui améliorent la situation par rapport au budget. Les comptes qui génèrent une diminution de charges sont les suivants :

Comptes	Désignation	Ecart charges
201.301.11	Gratifications d'ancienneté	-100'604
201.304.00	Caisse de prévoyance : Pont AVS	-154'387
240.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	-130'387
259.364.00	Participation au trafic régional	-323'660
301.351.01	Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés	-208'233
310.351.00	Frais facturés par l'Etat (CO Belluard)	-190'219
311.351.00	Frais facturés par l'Etat (CO Jolimont)	-205'654
312.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-386'896
312.351.00	Frais facturés par l'Etat (DOSF)	-115'127
313.352.00	Frais facturés C.O. Sarine-Campagne (CO Pérolles)	-119'770
320.301.00	Traitements (écoles primaires)	-252'127
320.310.00	Matériel d'enseignement (écoles primaires)	-222'604
330.351.00	Frais facturés par l'Etat (écoles enfantines)	-223'275
341.351.00	Soins donnés par le canton (service dentaire)	-336'156
430.301.00	Traitements (mobilité)	-107'006
510.313.01	Carburants et lubrifiants	-105'244
515.301.00	Traitements (équipes mobiles)	-135'545
531.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-412'000
532.318.00	Incinération des boues	-169'820
532.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	-128'009
532.332.01	Amortissement investissement canalisations	-245'920
532.380.00	Réserve obligatoire : attribution	-288'820
611.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-163'100
613.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires) (neutre, rubrique)	-177'400
700.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-103'749
800.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires) (neutre, rubrique)	-640'300
820.365.40	Subventions pour manifestations caractère régional (culture)	-153'152
900.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires) (neutre, rubrique)	-163'300
1030.365.00	Aide et soins à domicile (FASD RSF 823.1 art. 16)	-245'670
1040.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires) (neutre, rubrique)	-150'100
1040.365.20	Accueil de la petite enfance	-167'160
1110.351.15	Primes LAMal des bénéficiaires	-121'526
1110.366.00	Forfaits d'entretien LASoc	-1'227'038
1110.366.10	Loyers, charges et autres frais de logement	-778'926
1110.366.20	Frais médicaux de base LASoc	-290'166
1110.366.30	Prestations circonstancielles LASoc	-315'486
1320.352.00	Frais facturés par l'Agglo	-154'170
Solde des différences >-100'000 CHF		-5457'353
<b>Total général en CHF</b>		<b>-14'870'055</b>

Les principales diminutions de charges qui ont une influence sur le résultat concernent les amortissements ordinaires, suite au changement de la méthode de comptabilisation, pour un montant total de CHF 1.1 mio., ainsi que de multiples positions de moins de CHF 200'000.- dans tous les Services de l'administration communale, ce qui prouve l'engagement parcimonieux des ressources disponibles. Les effets annoncés neutres de ce tableau se compensent avec des positions figurant dans le tableau d'augmentation des charges.

Les comptes qui engendrent une augmentation de recettes sont :

Comptes	Désignation	Ecart revenus
110.436.20	Remboursements de tiers (Bourgeoisie, etc.)	122'126
130.438.00	Exécution des travaux par le personnel	118'924
210.400.00	Impôt sur la fortune	1'326'519
210.400.10	Impôt à la source	1'576'149
210.401.00	Impôt sur le capital	292'874
210.401.01	Impôt sur le bénéfice	6'753'531
210.402.00	Contribution immobilière	330'864
210.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	2'650'650
210.421.00	Pénalités et intérêts de retard	166'774
321.461.00	Subsides cantonaux (gymnastique et sport)	251'472
350.434.00	Participation parentale aux frais (AES)	204'523
401.434.00	Produit des parcomètres	491'851
501.438.00	Exécution des travaux par le personnel	127'742
521.430.00	Contributions de tiers (places de parc publiques)	371'487
531.434.00	Taxes de décharge	1'258'310
532.434.03	Taxe fédérale élimination micro-polluants	257'567
612.490.25	Charges des bâtiments scolaires : imputation	167'057
1110.436.20	Remboursements individuels LASoc	127'409
1200.436.00	Honoraires de gestion (curatelles d'adultes)	356'905
Solde des différences <100'000 CHF		1'375'637
<b>Total général en CHF</b>		<b>18'328'370</b>

Les différences dans le domaine des recettes fiscales sont traitées dans le chapitre suivant. Les autres postes que l'on peut relever sont : les recettes des parcomètres qui ont augmenté de CHF 0.5 mio. suite à l'ouverture de plusieurs zones de parking tarifés en Ville ainsi que les honoraires de gestion obtenus par le Service des curatelles pour adultes. La position « taxes de décharges » montre un écart entre le volumes de déchets des comptes et du budget.

## I. Examen de détail de l'évolution des recettes

### 1. Observations générales

Les recettes ont passé de CHF 238'264'215.00 au budget à CHF 245'956'236.94 aux comptes.

#### Evolution par nature des recettes, hors imputations internes

	Nature comptable	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Impôts	150'659'112	140'708'000	9'951'112	7.1%
41	Patentes, Concessions	342'238	326'000	16'238	5.0%
42	Revenus des biens	7'695'004	7'949'230	-254'226	-3.2%
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	41'338'569	40'834'070	504'499	1.2%
44	Parts à des recettes sans affectation	1'704'683	1'830'000	-125'317	-6.8%
45	Remboursements de collectivités publiques	12'915'200	14'727'930	-1'812'730	-12.3%
46	Subventions acquises	3'446'655	3'192'700	253'955	8.0%
48	Prélèvement sur les réserves	1'665'012	2'424'000	-758'988	-31.3%
<b>Total (sans imputations internes)</b>		<b>219'766'472</b>	<b>211'991'930</b>	<b>7'774'542</b>	<b>3.7%</b>

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" (sans les taxes) dépassent le budget de CHF 10.0 mio. Cette augmentation provient principalement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (CHF +6.8 mio), sur les gains immobiliers (CHF +2.7 mio), sur la source (CHF +1.6 mio.) et sur la fortune des personnes physiques (CHF +1.3 mio). Les explications détaillées de l'évolution des recettes fiscales se trouvent en page suivante.

Le budget des revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" montre une variation de CHF 0.3 mio. provenant des dividendes des participations moins élevés qu'escompté.

Les revenus de la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" sont supérieurs de plus de CHF 0.5 mio au budget. Il faut relever

principalement toutes les charges liées à l'aide sociale qui sont compensées dans la même proportion par des subventions ou participations.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" sont inférieurs de CHF 1.8 mio. par rapport à la prévision budgétaire. Le montant de l'Etat de Fribourg porté en revenus aux comptes 2016 était de CHF 5.0 mio et représente la majeure partie de l'écart au budget (CHF 1.6 mio). Cette diminution est principalement liée à la facturation LASoc et est à considérer avec des diminutions de charges équivalentes (baisse des montants d'aide versés aux bénéficiaires de prestations sociales).

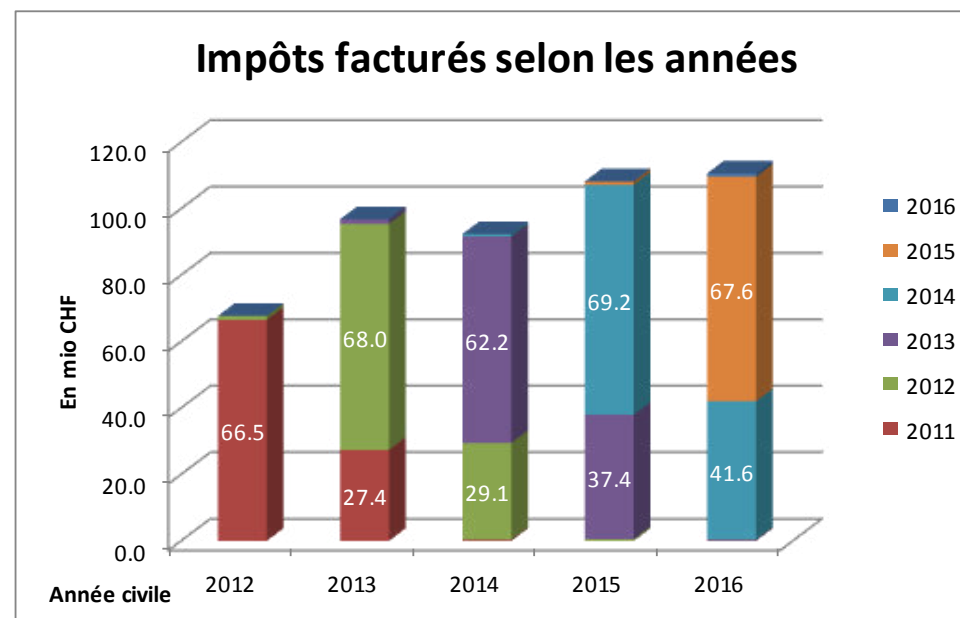
## 2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2016 ont passé de CHF 143'050'000.00 au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à CHF 152'824'983.40 aux comptes (CHF 143'689'143.53 aux comptes 2015).

Voici les postes d'impôts les plus importants :

CHF	Comptes 2016	Budget 2016	Différence
Impôt sur la fortune	10'926'519.15	9'600'000	1'326'519
Impôt sur le revenu	77'025'509.75	79'200'000	-2'174'490
Impôt à la source	8'076'149.45	6'500'000.00	1'576'149
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'174'650.15	1'300'000.00	-125'350
Impôt sur le capital	5'092'874.00	4'800'000.00	292'874
Impôt sur le bénéfice	23'453'530.60	16'700'000.00	6'753'531
Contribution immobilière	16'330'864.40	16'000'000.00	330'864
Impôt sur les gains immobiliers	3'950'649.80	1'300'000.00	2'650'650
Droits de mutations immobilières	2'931'720.65	3'600'000.00	-668'279
Impôt sur les successions	511'242.95	550'000.00	-38'757
<b>Total</b>	<b>149'473'711</b>	<b>139'550'000</b>	<b>9'923'711</b>

La facturation des impôts concerne les années suivantes :



Ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

### a) Impôt des personnes physiques

#### a.1 Impôt sur le revenu

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une diminution de CHF 2'174'490.25 par rapport au budget (CHF 77'025'509.75 contre CHF 79'200'000.00).

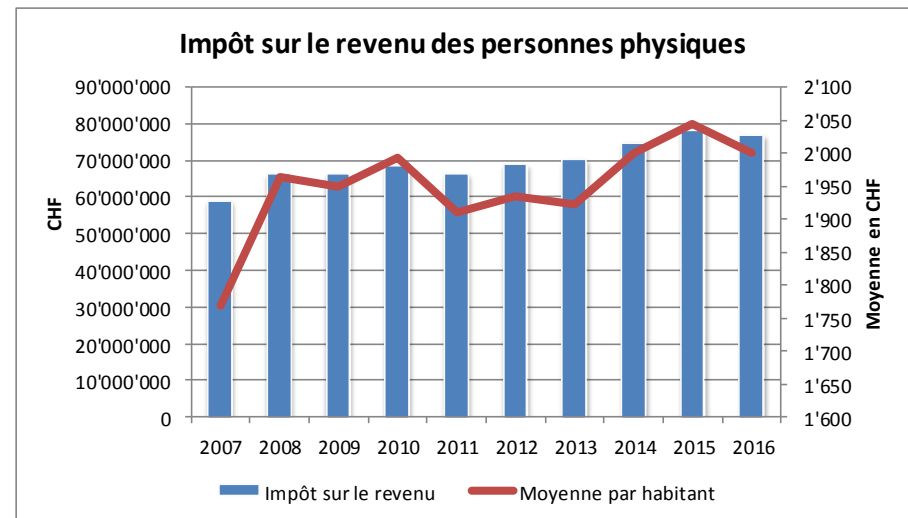
extourne provision 2014	19'850'000	74'875'510	facturations effectuées en 2016
extourne provision 2015	69'720'000	21'220'000	provision impôt 2015 à facturer
		70'500'000	provision impôt 2016 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>89'570'000</i>	<i>166'595'510</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2016</b>	<b>77'025'510</b>		

La facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2016, le solde de l'impôt 2014, environ CHF 20.1 mio et les 69.3% de l'impôt 2015 pour environ CHF 54.2 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2015, ainsi que presque pour toute l'année 2016.

Lors de l'établissement du budget 2016, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2013. Le Service des finances a pris en compte l'estimation du Service cantonal des contributions en y incluant divers facteurs de correction. La différence d'estimation est de CHF 2'174'490.25 ce qui correspond à une variation de 2.82% par rapport aux revenus des personnes physiques.

Du fait que cet impôt représente les recettes fiscales les plus importantes de la commune, cette diminution de recettes, qui crée un effet de base pour l'avenir, est préoccupante.

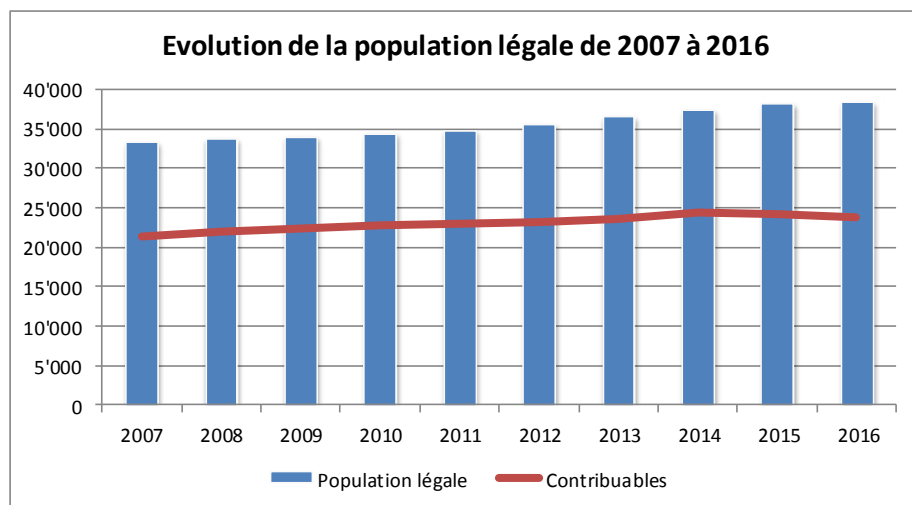
Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :



Montants comptabilisés, y compris les provisions. Le coefficient a été augmenté de CHF 0.773 à CHF 0.816 en 2014.

Il faut relever que la population légale de la Ville est en constante augmentation, ainsi que le démontre le graphique ci-après.





## a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de CHF 1'326'519.15 par rapport au budget (CHF 10'926'519.15 contre CHF 9'600'000.00).

Impôt sur la fortune		
extourne provision 2014	5'280'000	9'946'519
extourne provision 2015	8'540'000	5'600'000
		9'200'000
<i>totaux égaux</i>	<i>13'820'000</i>	<i>24'746'519</i>
<b>résultat du compte 2016</b>	<b>10'926'519</b>	

Lors de l'élaboration du budget 2016, basé sur les facturations effectives de l'année fiscale 2013, le Service des finances s'était basé sur les estimations

du Service cantonal de Contributions (SCC) qui s'attendait à une augmentation des impôts sur la fortune à env. 3.8% pour 2014. Or, l'augmentation réelle constatée pour la Ville de Fribourg est de l'ordre de 5.5% (en tenant compte également de l'augmentation du coefficient du taux d'impôt). Selon les derniers chiffres du SCC, ces impôts pour 2016 devront augmenter par rapport à la facturation 2013.

## b) Impôt des personnes morales

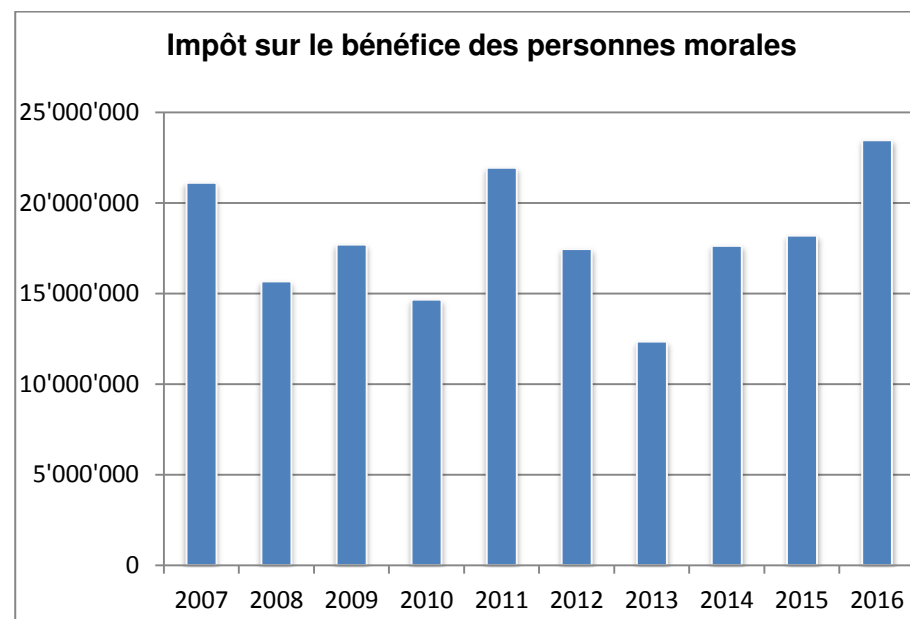
### b.1 Impôt sur le bénéfice

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une augmentation par rapport au budget (CHF 23'453'530.60 contre CHF 16'700'000.00). A fin 2015, l'écart entre le budget et les compte, avec les mêmes paramètres de calcul, s'élevait à CHF 700'000.- seulement.

Impôt sur le bénéfice			
		21'223'530	facturations effectuées en 2016
extourne provision 2014	4'200'000	5'700'000	provision impôt 2015 à facturer
extourne provision 2015	10'570'000	11'300'000	provision impôt 2016 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>14'770'000</i>	<i>38'223'530</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2016</b>	<b>23'453'530</b>		

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2016, une partie de l'impôt 2013, environ CHF 0.3 mio, le solde de l'impôt 2014 pour environ CHF 13.5 mio, ainsi qu'une partie de l'impôt 2015 pour CHF 7.3 mio, soit un montant global de plus de CHF 21.0 mio. Par conséquent, il a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2015 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année, 2015 et 2016.

La volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. A titre de comparaison, l'année fiscale 2014 (dernière année entièrement facturée) a rapporté CHF 22.0 mio, l'année fiscale 2013 CHF 17.2 mio (CHF -4.8 mio) et l'année fiscale 2012 CHF 17.1 mio (CHF -4.9 mio). Entre 2013 et 2014, la Ville de Fribourg a augmenté de CHF 4.7 mio ses rentrées fiscales en raison de plusieurs taxations extraordinaires et uniques, ce qui confirme la grande volatilité du rendement de cet impôt par rapport à l'impôt sur les personnes physiques.



## b.2 Impôt sur le capital

Les comptes 2016 bouclent avec un montant de CHF 5'092'874.00, soit CHF 292'874.00 de plus que le budget qui était estimé de CHF 4'800'000.00.

## Impôt sur le capital

extourne provision 2014	2'170'000	4'472'874	facturations effectuées en 2016
extourne provision 2015	4'170'000	2'680'000	provision impôt 2015 à facturer
		4'280'000	provision impôt 2016 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>6'340'000</i>	<i>11'432'874</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2016</b>	<b>5'092'874</b>		

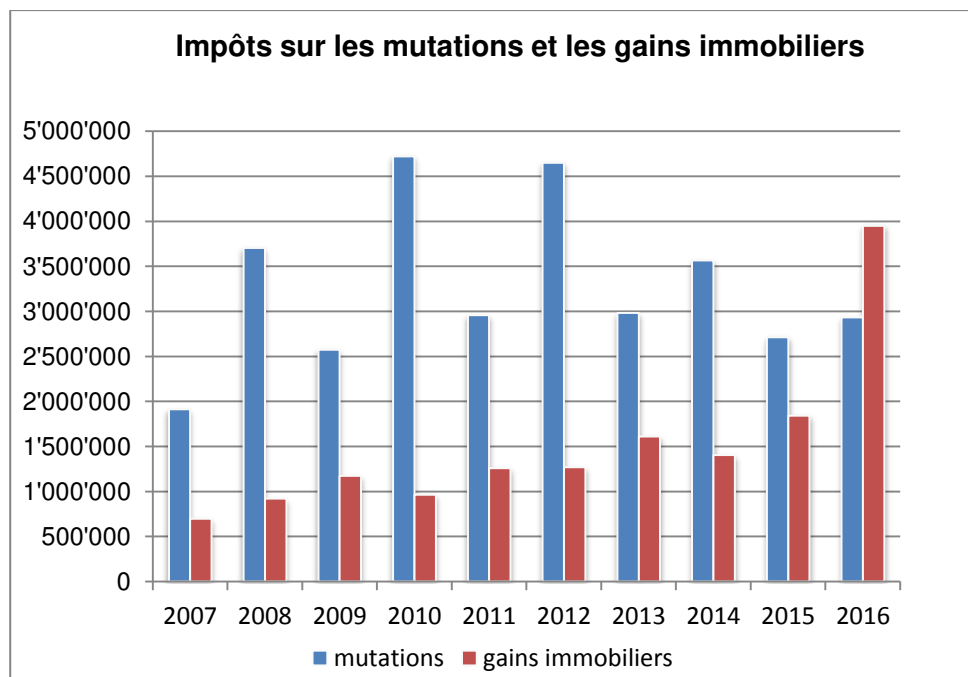
Lors de l'établissement du budget 2016, le Service des finances, à l'instar des autres impôts sur les personnes physiques et morales, ne disposait que de la facturation définitive de l'année fiscale 2013. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, l'augmentation prévue pour l'année 2014 avait été estimée à -2.0% pour la Ville de Fribourg, en réalité elle a atteint +5.9%.

## c) Impôt sur les gains immobiliers

Le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers 2016 de CHF 3'950'649.80 est très largement supérieur au budget 2016 de CHF 1'300'000.00, qui est la moyenne des années 2010-2014. Il dépend du nombre de transactions immobilières sur le territoire de la Ville, par définition difficilement prévisible.

## d) Impôt sur les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, CHF 2'931'720.65, est inférieur à la moyenne des années 2010-2014 retenue pour élaborer le budget 2016. Mais il faut remarquer que cet impôt est très volatil (CHF 2'712'876.30 en 2015, CHF 3'564'872.45 en 2014, CHF 2'981'659.85 en 2013, CHF 4'648'157.65 en 2012 et CHF 2'957'301.90 en 2011, il évolue en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.



**e) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital**

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pilier de prévoyance.

**3. Evolution des recettes – commentaires des rubriques par Services**

**Administration générale**

Conseil communal

		Compte	Budget	Ecart
100.436.00	Publicité récupérée sur "1700"	84'977.55	100'000.00	-15'022.45

Le marché des annonces publicitaire est en baisse de manière générale.

		Compte	Budget	Ecart
100.436.10	Honoraires récupérés	75'000.00	150'000.00	-75'000.00

Depuis la transformation des SI en Société anonyme, il n'est plus possible de récupérer une part de la rémunération du Conseiller communal directeur qui en avait la charge. Cette correction n'avait pas été faite dans le budget 2016. Dès lors il ne reste dans cette rubrique que la récupération d'honoraires pour la Direction des Affaires bourgeoisiales.

**Finances**

Personnel communal : charges sociales diverses

		Compte	Budget	Ecart
202.436.00	Indemnités personnel accidenté		480'000.00	-480'000.00

Les indemnités pour le personnel accidenté sont comptabilisées depuis 2016 directement dans les Services concernés, en contrepartie des charges salariales supplémentaires générées par l'engagement de personnel de remplacement, s'il a eu lieu.

		Compte	Budget	Ecart
202.436.10	Allocations perte de gains (APG)		135'000.00	-135'000.00

Même remarque que sous 202.436.00.

Impôts

		Compte	Budget	Ecart
210.404.00	Droits de mutations immobilières	2'931'720.65	3'600'000.00	-668'279.35

Ce montant est difficilement estimable. On constate que les mutations ont été moins nombreuses qu'au budget, mais que lesdites mutations ont généré des bénéfices beaucoup plus importants que planifié.

		Compte	Budget	Ecart
210.406.10	Impôt sur les chiens	80'280.00	95'000.00	-14'720.00

Le nombre de détenteurs de chiens en Ville est en constante diminution depuis 2014.

		Compte	Budget	Ecart
210.436.00	Frais de contentieux : remboursement	277'953.25	320'000.00	-42'046.75

Le remboursement des frais du contentieux par les débiteurs lors de poursuites sont à mettre en parallèle avec les frais que le secteur du contentieux a engendrés (également en diminution pour un montant presque similaire).

		Compte	Budget	Ecart
210.436.10	Récupérations actes de défaut de biens	562'772.39	700'000.00	-137'227.61

Les montants liés aux récupérations des actes de défaut de biens sont en baisse, tous les ADB de plus de 20 ans ayant été réactivés. Les ADB restants ne génèrent plus le même taux de réussite que les anciens.

#### Intérêts actifs

		Compte	Budget	Ecart
220.420.00	Comptes de banques à vue	3'563.25	35'000.00	-31'436.75

Le niveau actuel des taux d'intérêts explique cette mauvaise performance.

		Compte	Budget	Ecart
220.422.11	Portefeuille	1'173'942.00	1'588'400.00	-414'458.00

Cette différence s'explique par la diminution du dividende de Groupe E Celsius (anciennement Frigaz SA) par rapport au budget. Cet écart est essentiellement dû aux frais uniques liés à l'opération de transformation de la société. Dans cette rubrique n'est pas comptabilisé le dividende extraordinaire destiné à l'approvisionnement de la réserve pour compenser la sous-

couverture des prestations de deuxième pilier des employés transférés des Services industriels à Groupe E Celsius.

#### Autres recettes

		Compte	Budget	Ecart
231.424.00	Ventes de terrains		30'000.00	-30'000.00

Aucune vente de terrain n'a été effective en 2016.

		Compte	Budget	Ecart
231.436.00	Remboursement de subventions	4'768.00	20'000.00	-15'232.00

Dans le cadre de l'encouragement aux assainissements, des montants sont octroyés en vieille ville avec obligation de remboursement en cas de revente dans les 15 ans. Ce sont ces remboursements qui ont été moins importants que prévus.

#### Ecoles

##### Ecole du Belluard

		Compte	Budget	Ecart
310.433.00	Ecolages des élèves hors-cercle	14'296.00	35'000.00	-20'704.00

Actuellement, il existe un litige en suspens avec les communes ou associations de communes concernant les montants facturables. Une motion a été déposée au Grand conseil afin que l'Etat prenne en charge une part des frais. En attendant, le montant des recettes budgétées n'a pas été atteint.

##### Ecole de langue allemande

		Compte	Budget	Ecart
312.433.00	Ecolages d'élèves hors-cercle	7'111.00	35'000.00	-27'889.00

Voir sous 310.433.00.

		Compte	Budget	Ecart
312.451.00	Subvention cantonale location école libre publique	65'106.00	90'000.00	-24'894.00

La location des locaux ELP a pris fin en juillet 2016 (six mois). La piscine par contre continue d'être louée à des classes de la DOSF.

#### Ecoles primaires

		Compte	Budget	Ecart
320.451.00	Participation de l'Etat	24'908.75	50'000.00	-25'091.25

La participation de l'Etat pour les enfants du voyage et ceux de requérants est difficile à prévoir et a été surestimée au budget.

		Compte	Budget	Ecart
320.452.00	Participation d'autres communes	10'475.25	25'000.00	-14'524.75

Voir sous 310.433.00.

#### Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Compte	Budget	Ecart
325.461.00	Participation cantonale	336'074.00	444'000.00	-107'926.00

Cette rubrique concerne les subsides pour les Services auxiliaires Scolaires (SAS). Les budgets sont établis par le canton (SESAM) ainsi que le calcul du montant des subventions.

#### Ecoles enfantines (1H-2H)

		Compte	Budget	Ecart
330.451.00	Participation de l'Etat	3'925.50	33'500.00	-29'574.50

Avec la nouvelle Loi scolaire, le canton prend en charge les moyens d'enseignement obligatoires. Lors de l'établissement du budget 2016 le mode de facturation et de rétrocession aux communes n'était pas encore connu. Deux factures canton-communes ont été produites, et des économies ont été

faites dans la rubrique 320.310.00, fournitures scolaires, pour un montant de 45'348.55.

#### Service dentaire

		Compte	Budget	Ecart
341.436.00	Contributions des parents	225'912.80	550'000.00	-324'087.20

La mise en place du nouveau système nécessite un temps d'adaptation et elle a entraîné des retards dans les contrôles. Cette diminution devrait se résorber en 2017.

#### Police locale et mobilité

##### Police

		Compte	Budget	Ecart
401.434.01	Redevances de facturation	95'483.00	116'000.00	-20'517.00

Cette rubrique dépend du nombre d'ordonnances pénales (OP) établies par le bureau des amendes d'ordre et du secrétariat de la police. Une fluctuation importante des montants peut intervenir d'une année à l'autre (2015 : CHF 109'298.50, 2014 : CHF 125'521.00 ; 2013 : CHF 109'464.00, 2012 : CHF 96'985.00).

#### Génie civil

##### Administration de la voirie

		Compte	Budget	Ecart
502.434.00	Prestations facturées à des tiers	83'072.65	120'000.00	-36'927.35

Les rentrées financières en relation avec les manifestations sont la principale raison de l'écart. S'ajoutent également la vente de matériel en baisse et la facturation des dégâts à des tiers suite à des accidents moins élevés que prévu.

### Routes communales et voirie

		Compte	Budget	Ecart
520.436.00	Redevances pour travaux et fouilles	7'055.00	25'000.00	-17'945.00

La fin de la mise en place des travaux de la FTTH pour la réalisation du réseau de fibre optique explique la raison de la grande différence qui ne pouvait être anticipée.

### Déchets

		Compte	Budget	Ecart
530.439.00	Publicité sur camions ordures	0.00	18'000.00	-18'000.00

Le contrat liant la Ville avec l'entreprise en charge de la publicité sur les camions ordures n'a pas été honoré par cette dernière. Une procédure de mise en poursuite est en cours.

### Décharge de Châtillon

		Compte	Budget	Ecart
531.434.01	Taxes de remise en état	485'770.00	550'000.00	-64'230.00
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients	716'132.70	825'000.00	-108'867.30
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients	716'132.70	825'000.00	-108'867.30

Pour les trois rubriques ci-dessus, l'écart s'explique par une estimation trop élevée du tonnage réceptionné à la décharge. Ces revenus sont liés à des charges parallèlement en baisse.

### Traitement et évacuation des eaux

		Compte	Budget	Ecart
532.434.00	Taxes d'épuration	3'139'192.08	3'640'000.00	-500'807.92

Le montant budgétisé prenait en considération l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les eaux usées qui doit introduire une taxe de base pour le

calcul du maintien de la valeur des installations. Ce nouveau règlement est complexe à mettre en forme car l'IBUS n'est pas calculable dans de nombreuses zones de la Ville. De plus, la taxe pour les micropolluants a été facturée sur un compte différent (rubrique 532.434.03), quand bien même elle avait été budgétisée sur cette rubrique.

		Compte	Budget	Ecart
532.452.00	Autres communes : taxes	191'978.75	300'000.00	-108'021.25

Facturation plus basse qu'escompté, la tendance est à la baisse, le budget 2018 devra tenir compte de cette diminution. Cette facturation concerne les bassins versants de Givisiez, Granges-Paccot, Tavel, St-Ours, Guin et Villars-sur-Glâne.

		Compte	Budget	Ecart
532.480.01	Réserve "Canalisations" : prélèvement	1'254'079.55	1'500'000.00	-245'920.45

Le prélèvement à la réserve a été moins important qu'attendu en raison de travaux moins conséquents qu'attendus lors de l'établissement du budget.

### Economat

		Compte	Budget	Ecart
550.435.00	Ventes matériel, mobilier, machines	41'870.35	60'000.00	-18'129.65

Les travaux de la centrale d'impression refacturés à des tiers ont rapporté moins de recettes que prévu.

### Urbanisme et architecture

#### Exploitation

		Compte	Budget	Ecart
620.434.00	Approbations divers PAD	4'187.45	50'000.00	-45'812.55

La procédure des PAD est de longue haleine. La facturation se fait après l'examen préalable et après l'approbation. Force est de constater que les

recettes à hauteur de CHF 50'000.- sont trop ambitieuses. En 2016, seuls les émoluments pour le PAD Gachoud et la Modification de zone (Modification partielle du PAL « Secteur Grottes 2 ») ont été facturés.

### Cimetière

		Compte	Budget	Ecart
622.435.01	Abonnements de longue durée	112'875.60	190'000.00	-77'124.40

Depuis quelques années, la forte diminution des nouvelles tombes se répercute directement sur les recettes de cette rubrique. Beaucoup de familles ont encore contracté des abonnements de longue durée sur des anciennes concessions et tombes au détriment des abonnements annuels. Depuis 2014, les recettes diminuent fortement. Une adaptation sera faite pour le budget 2018.

### Sports

#### Gîte d'Allières

		Compte	Budget	Ecart
914.427.00	Location	26'000.00	50'000.00	-24'000.00

Le loyer 2016 est calculé sur un pourcentage du chiffre d'affaires du Gîte. Le résultat financier est inférieur aux attentes, en raison notamment des changements de gérants ces deux dernières années qui a déstabilisé une partie de la clientèle. Un nouveau contrat a été établi à hauteur de CHF 35'000.- dès 2017.

### Institutions et assurances sociales

#### Chantier écologique

		Compte	Budget	Ecart
1050.451.01	Facturation des prestations MIS	0.00	235'000.00	-235'000.00

La mesure d'insertion sociale (MIS) « Chantier écologique » a été transférée à la Fondation Saint-Louis (FSL) au 1er janvier 2016. La décision a été prise après le bouclage du budget 2016, par conséquent le budget 2016 ne correspond plus vraiment à la situation réelle. La FSL encaisse directement les prestations MIS et les prend en compte comme revenus à déduire de la

subvention allouée par la Ville. La FSL a touché frs. 224'640.- au titre de prestations MIS en 2016, soit légèrement moins que prévu mais représentant un résultat positif pour une première année d'activité.

### Aide sociale

#### Administration

		Compte	Budget	Ecart
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	2'358'715.49	3'100'000.00	-741'284.51

Ce compte regroupe les montants reçus en remboursement des avances effectuées par le service sur les assurances sociales, soit les rentes AVS, AI, PC, API, SUVA, LPP, les indemnités APG, les indemnités de chômage, les allocations familiales et de maternité, les versements des caisses-maladies en remboursement des prestations, les remboursements de primes LAMal des caisses-maladie et la récupération des frais liés à la maladie auprès de la Caisse de compensation. Ils dépendent de chaque situation ; le fait que l'assurance concernée va prester ou non et, si oui, le moment où elle va prester, ne peuvent être anticipés par le service.

De manière générale, si l'aide matérielle versée par le service diminue, les avances sur ces prestations diminuent également. Cela explique donc cette différence entre le budget et les comptes.

		Compte	Budget	Ecart
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	405'882.66	700'000.00	-294'117.34

Ce compte regroupe les montants des salaires, pensions alimentaires, bourses d'étude, ristournes de chauffage, indemnités forfaitaires et rentes du 3<sup>e</sup> pilier dus aux bénéficiaires mais reçus par le service en diminution de la dette contractée par les bénéficiaires (captation des ressources et remboursement des avances d'aide sociale). Le fait que les tiers concernés vont prester ou non et, si oui, le moment où ils vont prester, ne peuvent être anticipés par le service.

De manière générale, idem que pour la rubrique 1110.436.00 (moins d'aide octroyée, moins de récupération sur cette rubrique).

		Compte	Budget	Ecart
1110.436.40	Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la commune	256'745.35	300'000.00	-43'254.65

Ce compte regroupe les montants en remboursement de la dette d'aide sociale des bénéficiaires en ce qui concerne les prestations prises en charge à 100% par la commune de Fribourg, c'est-à-dire pour des prestations hors aide sociale LASoc. Les montants reçus dépendent de la situation financière des bénéficiaires, car en principe le remboursement n'est exigible qu'en cas de retour à meilleure fortune ; la composition des dettes (commune/canton) par dossier joue aussi un rôle. Sur le nombre de dossiers concernés et en fonction des critères mentionnés ci-avant, il est difficile de faire des projections précises de récupération sur cette position. Le chiffre porté au budget est basé sur les montants reçus durant l'année précédente, ce qui explique la différence.

		Compte	Budget	Ecart
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	3'561'985.80	4'200'000.00	-638'014.20

Ce compte représente la part d'aide sociale facturée au Service cantonal de l'action sociale (40% ou 100% des charges, en fonction de la catégorie des bénéficiaires).

De manière générale, idem que pour la rubrique 1110.436.00 (moins d'aide octroyée, moins de récupération sur cette rubrique).

		Compte	Budget	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	1'047'663.80	1'700'000.00	-652'336.20

Ce compte représente la part de la Commune de Fribourg prise en charge dans le cadre de la répartition des coûts de l'aide sociale dans le district de la Sarine. La part de la Commune a baissé en 2016, ce qui explique la diminution de ce montant.

		Compte	Budget	Ecart
1110.452.00	Fact. LASoc pers. vers autre district (RSF 831.0.1 art.9a)	0.00	20'000.00	-20'000.00

La suppression de la refacturation d'aide sociale interdistrict fait que cette rubrique ne sert plus. Elle a été conservée dans le budget pour d'éventuels reliquats des années passées ; elle sera certainement supprimée du budget à partir de 2018.

## **II. Examen de détail de l'évolution des charges**

### **Observations générales**

Les charges de l'exercice 2016 sont passées de CHF 238'109'996.00 au budget à CHF 238'861'631.04 aux comptes. L'analyse des charges par nature démontre la bonne maîtrise globale des charges internes de la Ville de Fribourg.



### Evolution par nature des charges, hors imputations internes

Nature comptable		Comptes 2016	Budget 2016	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	58'461'988	58'231'490	230'498	0.4%
31	Biens, services et marchandises	32'488'244	29'574'335	2'913'909	9.9%
32	Intérêts passifs	5'061'787	5'311'440	-249'653	-4.7%
33	Amortissements	14'474'872	15'498'340	-1'023'469	-6.6%
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	64'876'171	66'614'570	-1'738'399	-2.6%
36	Subventions accordées	31'747'918	35'088'586	-3'340'668	-9.5%
38	Attributions aux réserves	5'560'887	1'518'950	4'041'937	266.1%
<b>Total (sans imputations internes)</b>		<b>212'671'866</b>	<b>211'837'711</b>	<b>834'155</b>	<b>0.4%</b>

L'analyse des charges de personnel est intégrée dans le présent message dans un chapitre séparé, en page 22.

La rubrique "Biens, services et marchandises" augmente de 9.9% (CHF 2.9 mio.). L'augmentation unique de la provision pour pertes sur débiteurs explique à raison de CHF 3.9 mio. cette augmentation. Si on exclut cette position, cette rubrique de charges se situe en-dessous du budget à hauteur de CHF 1.0 mio.

Les intérêts des dettes (rubrique 32) sont en diminution de CHF 0.25 mio par rapport au budget, soit 4.7%. Ceci est principalement dû aux anciens emprunts remplacés par des nouveaux à taux plus avantageux. Il faut également relever que les intérêts passifs comprennent les intérêts de 4.25% liés au prêt de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg d'un montant initial de CHF 46.8 mio. (CHF 1.95 mio).

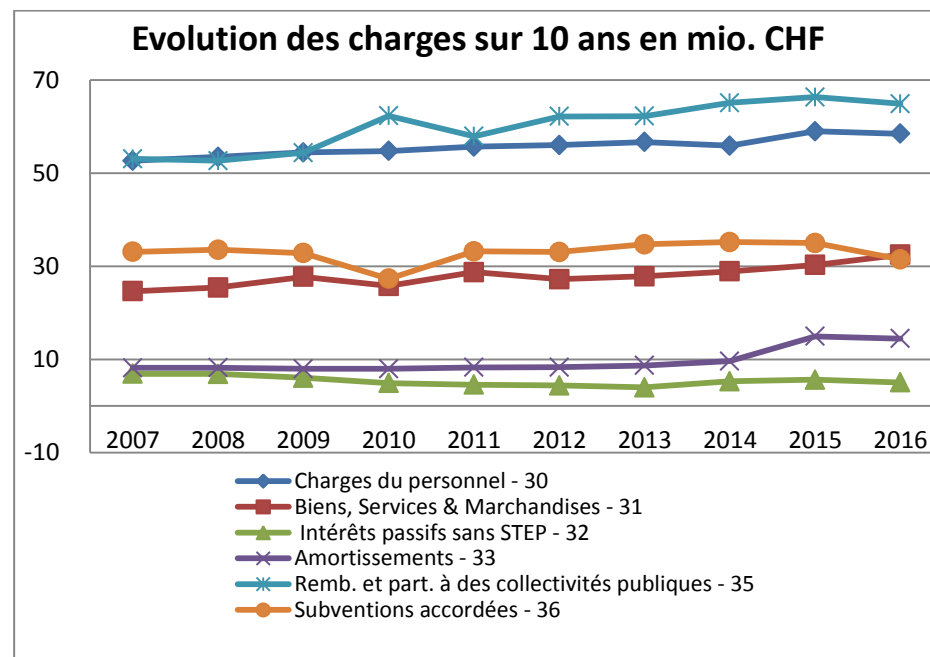
L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" s'explique en majeure partie par des reports d'investissements prévus au budget (l'amortissement débute lorsque l'objet d'investissement entre dans sa phase d'utilisation).

La rubrique 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" diminue de CHF 1.7 mio. en raison des facturations de l'Etat dans les domaines de l'aide sociale et de l'école (CHF -1.4 mio.) ainsi que des frais de l'agglomération en diminution (CHF -0.3 mio.).

Les "Subventions accordées" (rubrique 36) voient une diminution de CHF 3.3 mio. en raison de baisses dans le subventionnement d'institutions privées (CHF -0.5 mio. pour les soins à domicile du Réseau santé Sarine) et des personnes physiques (CHF -2.8 mio. liés à la LASoc, prestations circonstanciées, logement, forfaits d'entretien).

L'augmentation de l'attribution aux réserves (rubrique 38) de CHF 4.0 mio est due à une attribution à la nouvelle réserve de politique foncière active pour un montant de CHF 2.5 mio. ainsi qu'à l'attribution de CHF 1.5 mio. à la provision pour sites pollués.

### Evolution de charges entre 2007 et 2016 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)



En 2010, la mise en place de l'Agglomération a entraîné un transfert de charges entre la rubrique 36 "Subventions accordées" qui a diminué de CHF 6.0 mio. et la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques" qui a augmenté du même montant. En 2011, la

nouvelle péréquation financière a diminué la rubrique "Remboursement et participation à des collectivités publiques" de l'ordre de CHF 6.0 mio. grâce à la nouvelle méthode de facturation calculée exclusivement sur la population. Par contre, la rubrique "Subventions accordées" augmente d'environ CHF 5.0 mio. à cause de la participation à la péréquation des charges.

En 2014, les charges de la rubrique 30 "Charges de personnel" diminuent légèrement dues à réduction de la participation des employeurs à la caisse de prévoyance. Le taux de cotisation passe de 16.55% jusqu'en 2013 à 12% en 2014. Cette évolution est liée à la réforme structurelle et au financement de la caisse de prévoyance voté le 21 janvier 2013 par le Conseil général. En corollaire, les charges d'intérêts, rubrique 32 "Intérêts passifs" et les amortissements, rubrique 33, liées au prêt de la Caisse de prévoyance augmentent de CHF 2.5 mio. au total.

En 2015, les amortissements (rubrique 33) augmentent en raison de la couverture des charges des canalisations et les charges de personnel (rubrique 30) augmentent en raison de la création de la provision pour le solde d'heures variables et les vacances du personnel communal au 31.12.2015 (rubrique charge du personnel).

L'année 2016 voit la rubrique "Biens, services et marchandises" augmenter de 9.9% (CHF 2.9 mio.) en raison de l'élargissement du périmètre de calcul de la provision pour pertes sur débiteurs (prise en compte des montants inférieurs à CHF 1'000). Sans cet effet, cette rubrique de charges se situe en-dessous du budget à hauteur de CHF 1.0 mio. Les "Subventions accordées" (rubrique 36) voient une diminution de CHF 3.3 mio. en raison de baisses dans le subventionnement d'institutions privées et de personnes physiques.

## 1. Résultats par Services (classification administrative)

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux.

	Comptes 2016		Budget 2016		Variation nette budget/comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Amélioration Aggravation (-)
Adm. générale	10'322'457.34	1'042'912.02	9'989'765.00	855'000.00	-144'780
Finances	27'790'409.85	160'410'040.76	21'902'990.00	151'643'885.00	2'878'736
Ecoles	63'714'908.50	10'149'454.65	65'481'936.00	10'248'900.00	1'667'582
Police locale et Mobilité	8'961'174.00	14'359'098.45	9'241'620.00	13'709'470.00	930'074
Génie civil	36'950'897.18	24'363'158.45	36'937'315.00	23'862'730.00	486'846
Urbanisme et architecture	19'967'270.83	21'279'776.60	19'746'180.00	21'238'650.00	-179'964
Informatique	2'709'216.45	2'709'216.45	3'006'280.00	3'006'280.00	0
Culture	5'271'454.50	243'299.10	5'377'980.00	162'000.00	187'825
Sports	5'208'574.46	1'783'569.85	4'969'420.00	1'771'600.00	-227'185
Institutions et ass. sociales	29'499'232.90	100'012.10	29'903'720.00	335'500.00	168'999
Aide sociale	16'806'279.12	8'508'793.19	19'615'230.00	10'770'100.00	547'644
Curatelles d'adultes	3'397'170.11	1'006'905.32	3'352'960.00	660'100.00	302'595
Agglomération	8'262'585.80		8'584'600.00		322'014
Total	238'861'631.04	245'956'236.94	238'109'996.00	238'264'215.00	6'618'373

### Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les Services et de répercuter ainsi les coûts dans les Services concernés.

Les explications ci-après intègrent les écarts de plus de 10% dès CHF 10'000.00 sur les charges non liées.

## 2. Evolution des charges– commentaires des rubriques par Services

### Administration générale

#### Conseil communal

		Compte	Budget	Ecart
100.318.00	Frais de réception	58'732.20	45'000.00	13'732.20

Le dépassement de cette rubrique provient de l'organisation avec l'Etat d'un apéritif dînatoire le 29 novembre 2016, à l'occasion du 500<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de Paix perpétuelle avec la France.

#### Conseil général

		Compte	Budget	Ecart
101.300.00	Jetons présence et indemnités	150'789.00	133'000.00	17'789.00

Trois séances d'information du Conseil communal à l'intention du Conseil général, ainsi que quatre séances informelles, préparatoires et supplémentaires du Bureau du Conseil général, suite aux élections communales, expliquent ce dépassement du montant prévu.

#### Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.318.01	Affranchissements	268'215.00	240'000.00	28'215.00

Cette rubrique constitue une estimation basée sur les années précédentes. Le courrier journalier a été plus important que prévu en 2016.

		Compte	Budget	Ecart
110.318.15	Frais judiciaires et d'expertises	211'598.15	150'000.00	61'598.15

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les honoraires des avocats mandatés pour l'affaire de la salle de spectacle ne sont plus comptabilisés sous le compte de construction. La Ville a repris seule la charge du procès. Le montant des honoraires dépend de l'évolution de la procédure pendante devant le Tribunal de la Sarine.

### Votations et élections

		Compte	Budget	Ecart
112.300.00	Rémunération des scrutateurs	75'480.75	60'000.00	15'480.75

L'estimation des coûts a été basée sur les chiffres des élections communales de 2011 (participation d'environ 33%), alors que la participation s'est élevée à plus de 45%, entraînant un travail de dépouillement supplémentaire. En outre, le nouveau programme de dépouillement SYGEV a nécessité un travail de préparation plus long. Enfin, la Ville de Fribourg s'occupe du dépouillement des votes de l'ensemble des Suisses de l'étranger du canton. Ce travail est refacturé à la Chancellerie d'Etat et les recettes le concernant figurent à la rubrique 112.434.00 (CHF 11'987.90).

### Relations humaines

		Compte	Budget	Ecart
130.309.00	Formation professionnelle	116'298.35	100'000.00	16'298.35

Dans le but de répondre aux nouvelles exigences légales relatives à la formation des agents de surveillance, qui doivent avoir une formation d'agent de sécurité publique (ASP), deux agents ont suivi cette formation en 2016, alors qu'une seule était prévue au budget. Chacune de ces formations coûte CHF 12'500.--.

		Compte	Budget	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	95'420.50	65'000.00	30'420.50

La prévision des besoins d'annonce en recherche du personnel est difficile. S'il est possible d'en planifier une partie, tels que les remplacements liés aux départs en retraite, la part liée aux départs volontaires est bien plus aléatoire. Par ailleurs le coût d'une mise au concours varie fortement selon le type de poste recherché et partant des médias dans lesquels les annonces sont publiées. Cette année, 32 mises au concours ont été effectuées par voie d'annonce dans la presse. La plupart d'entre elles avaient un coût normal d'environ CHF 2'500.- ; en revanche pour 6 des annonces ont également paru dans Le Temps ou dans la Berner Zeitung, dont le coût dépasse CHF 5'000.-.

Tant le coût supérieur de ces dernières annonces que le nombre un peu en dessus de la norme explique l'écart par rapport au budget.

## **Finances**

### Assurances, locaux, divers

		Compte	Budget	Ecart
203.318.00	Primes d'assurances	564'970.60	485'000.00	79'970.60

Des assurances supplémentaires ont été payées dans le cadre de la construction de la DOSF (primes ECAB) ainsi que pour l'aménagement du sentier du couvent des Cordeliers.

		Compte	Budget	Ecart
203.319.00	Débiteurs irrécouvrables	1'283'393.44	120'000.00	1'163'393.44

Le processus d'identification des débiteurs irrécouvrables dans tous les domaines (y compris celui de l'impôt, voir sous 210.319.00), qui était fait manuellement jusqu'au bouclage des comptes 2015, prévoyait une priorisation en fonction des montants. En effet, les montants échus de moins de CHF 1'000.- n'étaient pas considérés. Suite à un changement de système facilitant le traitement de ces listes, il est possible maintenant de ne fixer aucune limite inférieure. Cette provision supplémentaire est substantielle car le périmètre a changé. Dès l'an prochain, seule la variation sera comptabilisée.

### Impôts et taxes

		Compte	Budget	Ecart
210.319.00	Impôts irrécouvrables	3'781'397.04	1'900'000.00	1'881'397.04

Voir commentaire sous 203.319.00.

## Impôts

		Compte	Budget	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	369'259.80	300'000.00	69'259.80

Les entreprises et les particuliers ont continué à payer leurs acomptes sur la base d'une évaluation trop élevée, ce qui a nécessité le remboursement du trop-perçu ainsi qu'un intérêt.

### Intérêts passifs et frais d'emprunts

		Compte	Budget	Ecart
240.318.00	Frais d'emprunts	27'361.00	10'000.00	17'361.00

Les frais d'emprunts augmentent alors que les intérêts diminuent en parallèle, car les intermédiaires financiers compensent la réduction des marges d'intérêts. Le solde de ces deux éléments est largement à la faveur de la Ville de Fribourg.

## **Ecoles**

### Administration

		Compte	Budget	Ecart
300.352.00	Autres communes : écolages	34'075.00	18'000.00	16'075.00

Les décisions de changements de cercle scolaire sont dans la compétence des inspectrices/inspecteurs. Il est difficile de faire des prévisions.

### Accueils extrascolaires

		Compte	Budget	Ecart
350.317.00	Frais de repas	421'943.75	380'000.00	41'943.75

Cette rubrique correspond au coût des repas payés par la Ville pour les différents AES. Ils sont entièrement refacturés aux parents sous rubrique 350.434.00, laquelle présente des recettes supérieures de CHF 204'523.25 par rapport au budget de CHF 1'000'000.-.

## Police locale et mobilité

### Police

		Compte	Budget	Ecart
401.318.00	Affranchissements et taxes	78'319.45	60'000.00	18'319.45

Cette rubrique dépend de la masse d'envois effectués par le Service de la police locale. Cette différence tient à une augmentation importante du nombre d'envois « recommandés ».

		Compte	Budget	Ecart
401.318.30	Honoraires et prestations	91'584.95	60'000.00	31'584.95

Cette augmentation est due à plusieurs facteurs principaux.

- Augmentation du montant des dénonciations de la Police cantonale concernant des violations des règlements communaux.
- Augmentation du nombre de mise en fourrière.
- Augmentation des frais d'étalonnage des radars feux rouges suite à des chantiers de réfection de chaussée (Chassotte, Ste-Thérèse, Botzet CHF 11'000.-).
- Augmentation des frais d'organisation de plusieurs manifestations (Food trucks day, St-Nicolas CHF 5'000).
- Augmentation de tarif du système Allpark (CHF 1'300.-).

### Inspectorat du feu et protection civile

		Compte	Budget	Ecart
410.365.00	Subventions, abris privés	132'624.65	120'000.00	12'624.65

Les CHF 120'000.- concernent la subvention versée pour la construction des abris PCi à la DOSF. L'écart de CHF 12'624,65 est dû aux travaux de réfection électriques urgents dans les abris du Jura suite au contrôle de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI). Le canton a autorisé le financement de ces travaux en prélevant sur la rubrique des

contributions de remplacement. Cette augmentation est donc compensée par la rubrique 410.480.00.

## Génie civil

### Places de parc publiques

		Compte	Budget	Ecart
521.380.00	Réserve obligatoire : attribution	431'486.95	36'500.00	394'986.95

Cette rubrique est directement liée à la rubrique 521.430.00 (contribution par des tiers). Ces charges dépendent des permis de construire qui prévoient des taxes de compensation.

### Service de l'assainissement

		Compte	Budget	Ecart
530.350.00	TVA : charge non récupérable	53'687.89	40'000.00	13'687.89

La part de la TVA déductible a diminué par rapport à l'an passé, elle dépend de la structure du résultat du secteur (charges, recettes, subventions, effet des réserves).

### Décharge de Châtillon

		Compte	Budget	Ecart
531.314.01	Frais de remise en état	196'353.55	100'000.00	96'353.55

Une surface complémentaire a été réalisée pour permettre le stockage de matériaux en relation avec la remise en état.

### Traitement et évacuation des eaux

		Compte	Budget	Ecart
532.312.01	Energie (STAP et BEP)	66'208.05	40'000.00	26'208.05

Les exercices précédents présentaient déjà un dépassement auquel est venu s'ajouter la mise en service du nouveau bassin d'eau pluviale réalisé à la Motta, le contrôle périodique des installations électriques et une forte

consommation de la station de pompage de la pisciculture qui fait l'objet d'une analyse pour en comprendre la raison.

#### Cadastre

		Compte	Budget	Ecart
540.318.00	Géomètres, registre foncier, mensurations	45'100.60	35'000.00	10'100.60

De nombreux changements de limites et des modifications sur les plans cadastraux ont résulté de la fin des travaux du pont de la Poya. Se sont ajoutées les répercussions des travaux en forte augmentation en relation avec les projets d'autres services ainsi que le mandat à un géomètre officiel pour le relevé des falaises.

#### Economat

		Compte	Budget	Ecart
550.311.00	Mobilier et machines (achats)	96'735.65	75'000.00	21'735.65

La différence découle de la prise en considération de la valeur de l'inventaire (différence de stock).

### **Urbanisme et architecture**

#### Bâtiments et architecture

		Compte	Budget	Ecart
610.313.00	Marchandises et matériaux	90'220.35	75'000.00	15'220.35

L'écart s'explique par l'achat d'appareils d'entretien en remplacement d'appareils non réparables et par l'achat de matériel de construction pour la menuiserie intérieure afin de créer du mobilier complémentaire aux bâtiments administratifs et scolaires.

#### Bâtiments administratifs

		Compte	Budget	Ecart
611.315.00	Installations et équipements (entretien)	42'434.35	20'000.00	22'434.35

Tous les contrats d'entretien (ascenseurs, télésurveillance, détection incendie, ventilation, traitement d'eau, nacelle, extincteurs, éclairage de secours, etc...) des bâtiments administratifs sont pris en charge uniquement par cette rubrique, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Pour le prochain budget, l'inscription d'un montant de 45'000.- sera demandée.

#### Bâtiments scolaires

		Compte	Budget	Ecart
612.314.10	Entretien chauffage	56'048.05	33'700.00	22'348.05

La réparation des panneaux solaires défectueux du bâtiment C de la Vignettaz, la réparation de la conduite de chauffage à distance entre la Villa Caecilia et la maison des artistes, l'installation d'un chauffage mobile au CQS, ainsi que le changement de plusieurs pompes de circulation défectueuses sont à l'origine de ce dépassement.

		Compte	Budget	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	68'556.05	40'000.00	28'556.05

Tous les contrats d'entretien (ascenseurs, télésurveillance, détection incendie, ventilation, traitement d'eau, nacelle, extincteurs, éclairage de secours, etc...) des bâtiments scolaires sont pris en charge uniquement par cette rubrique, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Pour le prochain budget, l'inscription d'un montant de 65'000.- sera demandée.

### Bâtiments locatifs

		Compte	Budget	Ecart
613.315.00	Installations et équipements (entretien)	36'780.10	20'000.00	16'780.10

Concerne tous les contrats d'entretien (ascenseurs, télésurveillance, détection incendie, ventilation, traitement d'eau, nacelle, extincteurs, éclairage de secours, etc...). Les charges de copropriété de la rte des Arsenaux (frais communs PPE Sémiramis) sont à l'origine de ce dépassement.

### Ateliers et dépôts

		Compte	Budget	Ecart
614.312.00	Electricité	57'565.10	28'000.00	29'565.10

Surcharge de la consommation électrique due à l'activité culturelle du Port et du chantier écologique à la Planche-Inférieure 5 et 9 propriété de la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon les résultats de 2017, à réadapter pour 2018.

		Compte	Budget	Ecart
614.312.30	Gaz, mazout	33'939.15	12'000.00	21'939.15

Les factures de consommation de gaz des serres (bâtiment des jardiniers) engendrent ce dépassement, qui est partiellement compensé par une économie dans la rubrique 621.312.30 (parcs et promenades).

		Compte	Budget	Ecart
614.314.00	Entretien par des tiers	84'781.00	70'000.00	14'781.00

La réfection de l'étanchéité de la station-service/WC public des Neigles, la réparation d'une conduite d'alimentation d'eau aux bâtiments des jardiniers, la transformation des WC de la planche-inférieure 5-9 (chantier écologique et le Port) et son adaptation pour les handicapés, l'entretien des séparateurs des boues aux serres et la réparation de l'étanchéité des chenaux encastrés de l'atelier mécanique génèrent ce dépassement.

		Compte	Budget	Ecart
614.315.00	Installations et équipements (entretien)	18'324.85	2'000.00	16'324.85

Tous les contrats d'entretien (ascenseurs, télésurveillance, détection incendie, ventilation, traitement d'eau, nacelle, extincteurs, éclairage de secours, etc...) des bâtiments scolaires sont pris en charge uniquement par cette rubrique, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Pour le prochain budget, l'inscription d'un montant de 15'000.- sera demandée.

### Sports

#### Vestiaires et terrains de football

		Compte	Budget	Ecart
911.313.00	Matériaux et fournitures (achat)	65'321.75	55'000.00	10'321.75

La différence est due au fait que les travaux de rafraîchissement de l'appartement du concierge du Guintzet ont été réalisés par les artisans de la Ville de Fribourg, ce qui n'était pas prévu lors de l'établissement du devis. En conséquence, seuls les coûts des matériaux (911.313.00) ont été facturés alors que cette intervention avait été prévue en charge de la rubrique 911.314.00 (« Entretien par des tiers ») qui se trouve de ce fait en situation positive.

#### Piscine du Levant

		Compte	Budget	Ecart
915.312.00	Electricité	40'671.65	25'000.00	15'671.65

La différence est due à l'augmentation des coûts liés au raccordement au réseau de chauffage à distance (AGYCAD) dès le mois de septembre.

		Compte	Budget	Ecart
915.314.00	Entretien par des tiers	158'030.65	115'000.00	43'030.65

La différence est due à la location d'une chaufferie mobile dans l'attente du raccordement au chauffage à distance du bâtiment (CHF 33'184.90), à deux bureaux d'ingénieurs (CHF 6'664.70) dans le cadre de la préparation de

l'investissement concernant les travaux d'assainissement de la toiture de la piscine du Levant et à une entreprise de carrelage pour des travaux d'entretien supplémentaires (CHF 4'487.50).

#### Participations et subventions

		Compte	Budget	Ecart
920.364.00	Bains de la Motta SA (déficit)	344'105.46	100'000.00	244'105.46

Tout d'abord, le déficit d'exploitation 2015 des bains de la Motta a été plus important que prévu en raison notamment de la baisse des ventes d'entrées individuelles ainsi que des abonnements à 10 entrées et de saison. A cet effet s'ajoute un élément : afin que le financement de la garantie de déficit de la Ville correspondent à l'année de réalisation du déficit, la garantie pour l'année 2016 a déjà été comptabilisée, ce qui charge le compte 2016 de deux exercices. Cette transition est unique.

### **3. Analyse spécifique de quelques centres de charges**

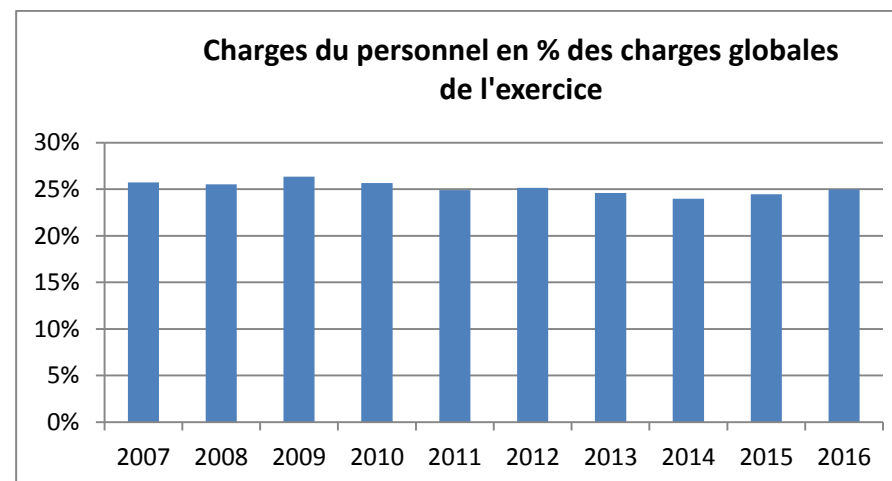
#### **a) Les charges du personnel**

Les charges du personnel se sont élevées en 2016 à CHF 58'461'987.65 contre CHF 58'231'490.- au budget (CHF +0.2 mio./+0.4%) et à CHF 58'971'487.95 (CHF -0.5 mio./-0.86%) aux comptes 2015.

L'année 2016 a été marquée par une modification dans la prise en compte des remboursements des assurances. Auparavant, ces remboursements étaient centralisés aux Finances dans les rubrique 202.436.xx ; dorénavant ils sont reportés chaque fois en déduction dans les rubriques correspondantes des services concernés. Cette nouveauté explique une part des diminutions par rapport au budget qui ne peut prévoir de tels événements. C'est ainsi que près de CHF 0.28 mio d'indemnité accident et CHF 0.21 mio d'APG ont contribué à financer des remplacements nécessaires. Hormis ce changement, il subsiste malgré tout les remplacements occasionnés par des absences maladies de longue durée, la Ville assumant elle-même ce risque, ainsi que le coût les renforts nécessités par des surcharges ponctuelles. Avec ces changements la plupart des rubriques salariales restent dans la normalité.

Globalement, le résultat démontre que les charges du personnel sont maîtrisées. Grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par le Conseil communal, la politique d'engagement du personnel mise en place fonctionne bien. L'analyse de chaque poste, avant son renouvellement, a permis tant des diminutions dans certains secteurs que des renforcements là où cela s'avérait nécessaire. Cette pratique s'applique et s'appliquera de manière générale à l'ensemble de l'Administration.

La part des charges du personnel relative aux charges globales est, dans l'exercice 2016, de 25.0% contre 24.5% en 2015 et 24.0% en 2014. La moyenne des 10 dernières années est à 25.1%



#### **b) Les charges financières**

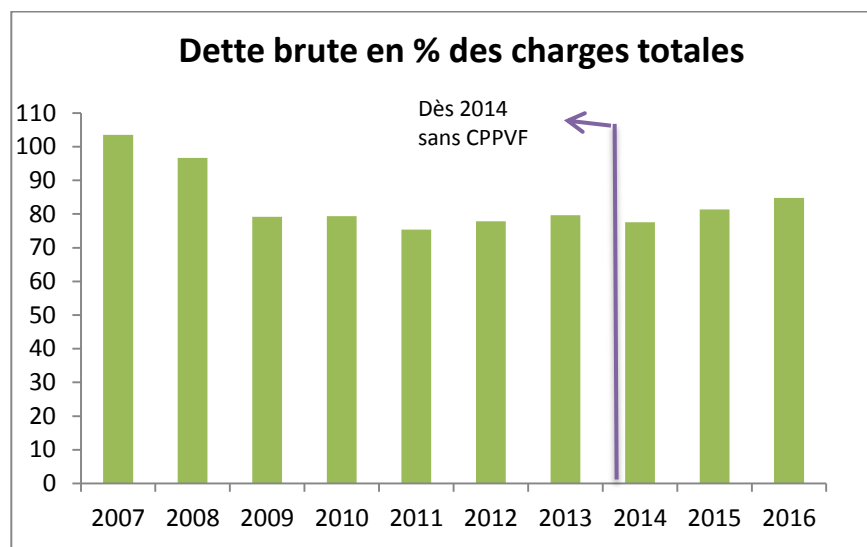
##### **b.1 La dette publique**

La dette publique brute s'élevait, au 31 décembre 2016, à CHF 202.5 mio (contre CHF 193.5 mio au 31 décembre 2015), les emprunts STEP et Châtillon compris, soit CHF 5'261 par habitant (38'489 habitants au 1er janvier 2016) et la dette publique nette à CHF 181.1 mio (dette publique brute moins le total des liquidités et les fonds avec trésorerie), soit CHF 4'705 par habitant.



Comme le démontre le tableau ci-dessous, le poids de la dette publique brute est passé en dessous de 100% des charges totales dès 2008 et se maintient dans cette bonne tendance. Le prêt de 46.8 millions de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg n'est pas considéré dans les chiffres dès 2014.

Année	Montant	% des charges totales
2007	211'770'000	103.49
2008	200'280'000	96.67
2009	170'040'000	79.19
2010	169'300'000	79.40
2011	168'500'000	75.33
2012	173'500'000	77.87
2013	178'500'000	79.70
2014 <i>sans CPPVF</i>	180'539'854	77.53
2015 <i>sans CPPVF</i>	193'500'000	81.35
2016 <i>sans CPPVF</i>	202'500'000	84.77



Quant à la dette publique nette (dette publique brute moins le total des liquidités au 31 décembre 2016 de CHF 20.2 mio et les fonds avec trésorerie de CHF 1.2 mio), elle est de CHF 181.1 mio (ou de CHF 229.4 mio. en tenant compte de l'engagement envers la Caisse de prévoyance).

Les emprunts de la STEP et de la décharge de Châtillon ne sont pas financés par le ménage communal.

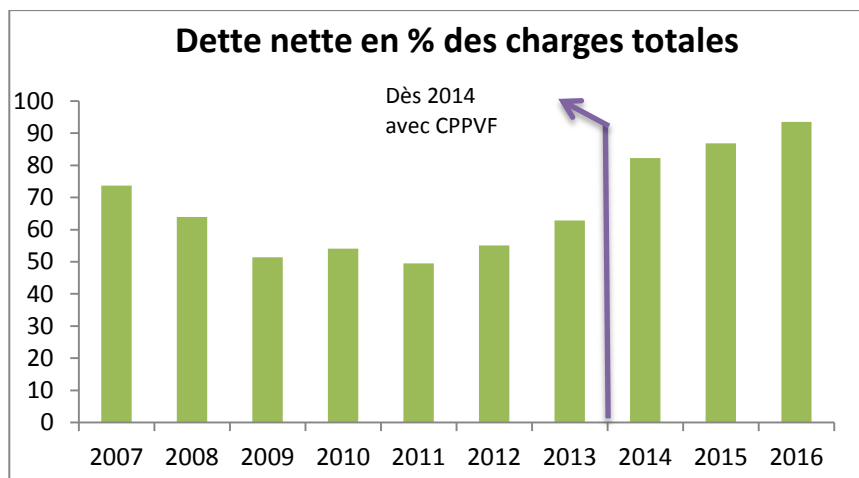
STEP	CHF	2'395'441.46
Décharge de Châtillon	CHF	3'515'495.95
<b>soit au total</b>	<b>CHF</b>	<b>5'910'937.41</b>

En retranchant ces montants de la dette publique nette de CHF 181.1 mio (CHF 229.4 mio. avec la CPPVF) on obtient la dette nette à charge du compte de fonctionnement de CHF 175.2 mio. (CHF 223.5 mio. avec la CPPVF) soit les 73.3% (et 93.6% avec la CPPVF) des charges totales ou CHF 4'552 (et CHF 5'806 avec la CPPVF) par habitant.

#### Dette nette à charge du compte de fonctionnement

Voici son évolution de 2007 à 2016 :

Année	Montant en mio de CHF	% des charges totales
2007	150.7	73.68
2008	132.5	63.98
2009	110.3	51.39
2010	115.3	54.10
2011	110.6	49.47
2012	122.6	55.05
2013	140.7	62.85
2014 <i>avec CPPVF</i>	190.5	82.30
2015 <i>avec CPPVF</i>	206.6	86.88
2016 <i>avec CPPVF</i>	223.5	93.55



Le Service des communes calcule une dette en diminuant le montant précité des placements du patrimoine financier, soit une diminution de CHF 38.7 mio, ainsi qu'en incluant le compte courant de l'Etat, soit CHF 1.8 mio, ce qui amène la dette nette à CHF 140.4 mio, soit CHF 3'649 par habitant.

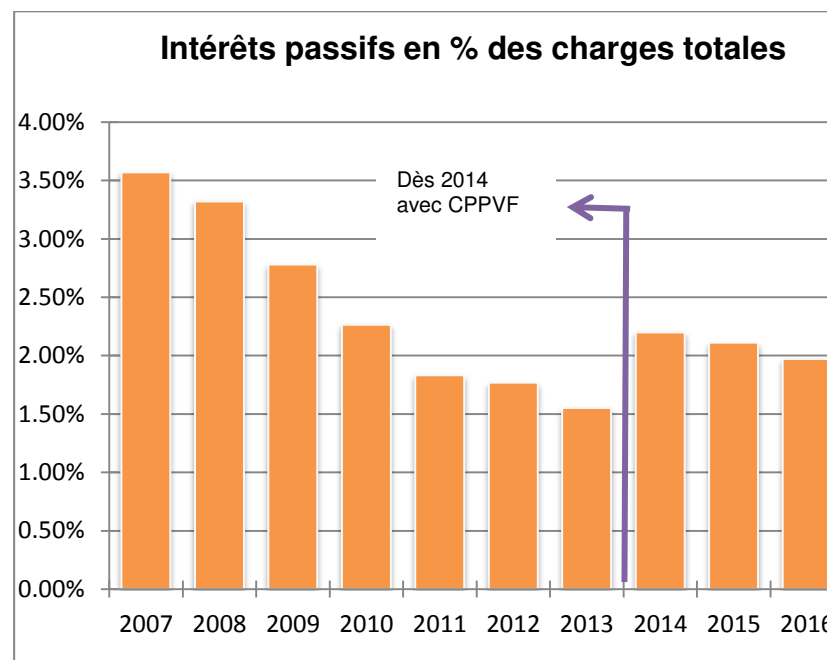
Quant au détail complet des emprunts communaux au 31 décembre 2016, il se trouve dans le rapport de gestion sous le chapitre du Service des finances.

#### **b.2 Les intérêts passifs des emprunts**

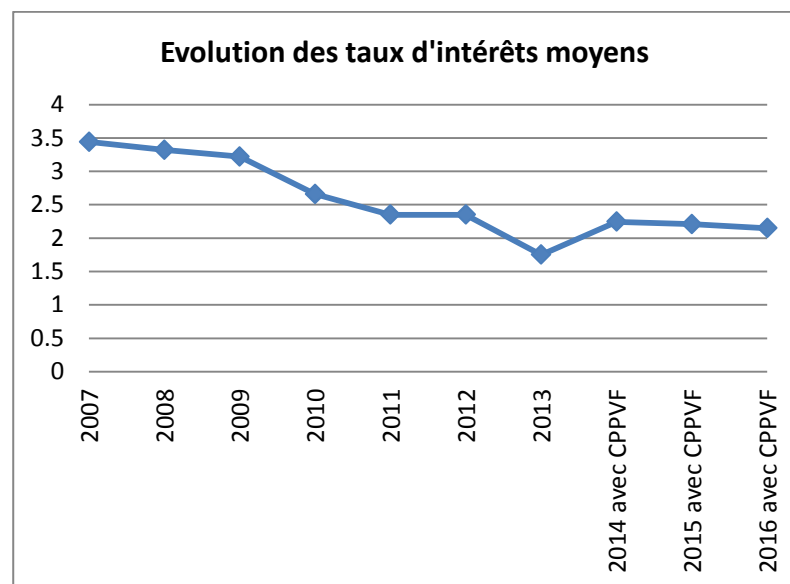
Les intérêts passifs des dettes à moyen et long terme (chapitre 32, rubrique 322 des comptes par nature) se sont montés à CHF 4'690'337.21 contre CHF 5'005'840.00 au budget. Ce montant intègre celui de CHF 1'945'840.15 qui concerne l'intérêt de la dette de la recapitalisation de la Caisse de pension.

#### **Charges des intérêts passifs de 2007 à 2016**

Année	Montant	% des charges totales
2007	7'296'724	3.57
2008	6'882'043	3.32
2009	5'967'310	2.78
2010	4'826'949	2.26
2011	4'094'967	1.83
2012	3'936'998	1.77
2013	3'471'904	1.55
2014 avec CPPVF	5'098'312	2.20
2015 avec CPPVF	5'028'672	2.11
2016 avec CPPVF	4'690'337	1.97



## Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux



Le graphique ci-dessus donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2007. La baisse régulière est principalement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas et à des investissements en baisse durant les législatures précédentes.

La forte diminution de 2009 est relative aux remboursements d'emprunts ayant été effectués suite à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg.

En 2010, plus de CHF 40.0 mio. d'emprunts ont été renouvelés à des taux plus bas, ce qui explique une diminution de plus de CHF 1.0 mio. de la charge d'intérêts.

En 2011, CHF 26.0 mio. d'emprunts ont été renouvelés à des taux moyens de 2.0% sur une période moyenne de 8 ans, ce qui a permis de diminuer une nouvelle fois les frais d'intérêts de l'ordre de CHF 0.75 mio. par rapport à 2010.

En 2012, pour acheter le terrain de Cardinal, un nouvel emprunt de CHF 11.0 mio. a été contracté à fin mars au taux de 1.23% sur 10 ans. Par contre, le seul emprunt arrivé à échéance en 2011 de CHF 5.0 mio. n'a pas été renouvelé, ce qui explique la stabilité du taux moyen des emprunts.

En 2013, malgré l'augmentation de la dette de CHF 5.0 mio., les nouveaux emprunts de CHF 36.0 mio. ont été contractés avec un taux moyen de 1.23% alors que les emprunts remboursés de CHF 31.0 mio. montraient un taux moyen de 2.55%. C'est cette différence qui explique la diminution du pourcentage des intérêts passifs par rapport aux charges totales (sans charges extraordinaires).

En 2014, la dette est restée relativement stable malgré des investissements nets pour CHF 67.4 mio. (dont CHF 48.4 mio. pour la CPPVF). Durant l'année écoulée, un emprunt de CHF 5.0 mio à 2.77%, un emprunt de CHF 3.0 mio à 3.04%, ainsi qu'un amortissement de CHF 1.0 mio. sur un emprunt à 1.95% ont été remboursés. Un refinancement de CHF 10.0 mio. a été contracté à 1.5%, taux plus bas que le taux moyen annuel qui se situe à 1.71%. Ce renouvellement sur dix ans permet de maintenir des taux stables pour le moyen-long terme. Malgré le taux de 4.25% sur la dette liée au prêt de la Caisse de pension, le taux moyen se situe à 2.24%, légèrement inférieur à la situation de 2013.

En 2015, la dette a augmenté de CHF 14.0 mio. Des emprunts de CHF 1.0 mio (1.95%), CHF 5.0 mio (2.47%), CHF 6.0 mio (1.18%), CHF 8.0 mio (2.53%), CHF 10.0 mio (2.19%) et CHF 10.0 mio (3.0%) ont été remboursés pour un montant de CHF 40.0 mio au total. De nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant total de CHF 54.0 mio à un taux moyen de 1.22%. Le taux moyen de tout le portefeuille a pu être diminué à 2.21%.

En 2016, des montants de CHF 1.0 mio. (1.95%), CHF 5.0 mio. (1.84%) et CHF 5.0 mio. (2.79%) ont été remboursés, pour un montant de CHF 11.0 mio. Deux nouveaux emprunts de CHF 10.0 mio. chacun ont été contractés pour 15 ans (0.55%) et 17 ans (0.7%), ce qui fait baisser le taux d'intérêt moyen à 2.15%.

### b.3 Les amortissements

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à CHF 10'581'567.35 contre CHF 9'271'485.65 aux comptes 2014 et les amortissements complémentaires et extraordinaires se sont élevés à CHF 5'683'791 pour les financements spéciaux de la STEP et des canalisations contre CHF 5'412'636.75 aux comptes 2014.

## III. Analyse du bilan

### 1. Actif

	2016	2015	Ecart
<b>Actif</b>	<b>365'827'020.13</b>	<b>337'952'003.86</b>	<b>27'875'016.27</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>165'758'649.82</b>	<b>170'731'698.05</b>	<b>-4'973'048.23</b>
Disponibilités (liquidités)	20'169'031.09	25'053'563.90	-4'884'532.81
Avoirs	-49'534'976.14	-55'580'956.87	6'045'980.73
Placements	60'024'622.84	72'439'884.60	-12'415'261.76
Actifs transitoires	135'099'972.03	128'819'206.42	6'280'765.61
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>200'068'370.31</b>	<b>167'220'305.81</b>	<b>32'848'064.50</b>
Investissements	175'274'044.07	141'270'774.02	34'003'270.05
Prêts et participations	21'401'193.84	22'349'099.39	-947'905.55
Subventions			
d'investissements	3'393'132.40	3'600'432.40	-207'300.00

### Patrimoine financier

L'évolution des **disponibilités** fluctue en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. Grâce à des emprunts de courte durée, la trésorerie est maintenue à un seuil minimal d'environ CHF 15.0 mio. afin de garantir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Le montant négatif des **avoirs** provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts 2015 et 2016 et qui ne sont pas encore

facturés. L'écart positif de CHF 6.0 mio. entre 2015 et 2016 est dû à des impôts à encaisser moins importants que l'année dernière.

Les **placements** ont diminué de CHF 12.4 mio. en raison du transfert des actions de BFF SA dans le patrimoine administratif (CHF 12.5 mio).

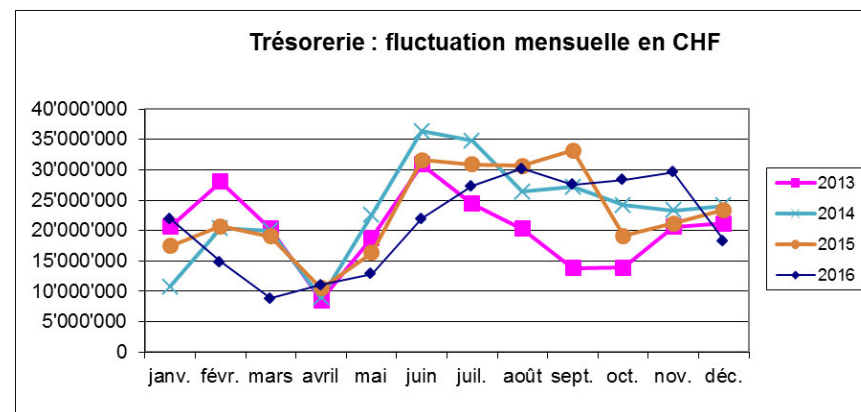
Les **actifs transitoires** fluctuent en fonction des besoins de provisions à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés.

### Patrimoine administratif

Les **investissements** ont augmenté de CHF 34.0 mio. Ils sont composés des nouveaux investissements diminués des amortissements effectués et des subventions reçues (voir détail dans le compte des investissements).

En ce qui concerne les **prêts et participations**, leur diminution a été de CHF 0.9 mio. et concerne principalement les amortissements de la salle de spectacle Equilibre et de Nuithonie, ainsi que de la participation à l'extension de l'Hôpital cantonal et du réaménagement du site sportif St-Léonard.

La diminution des **subventions d'investissements** de CHF 0.2 mio. est liée essentiellement aux amortissements de la halle des fêtes de St-Léonard.



Le tableau ci-dessus montre l'évolution de la trésorerie durant toute une année. Durant les mois de mars, avril et mai, la Ville de Fribourg ne reçoit pas d'acomptes d'impôt, ce qui explique la forte déclinivité de la trésorerie durant

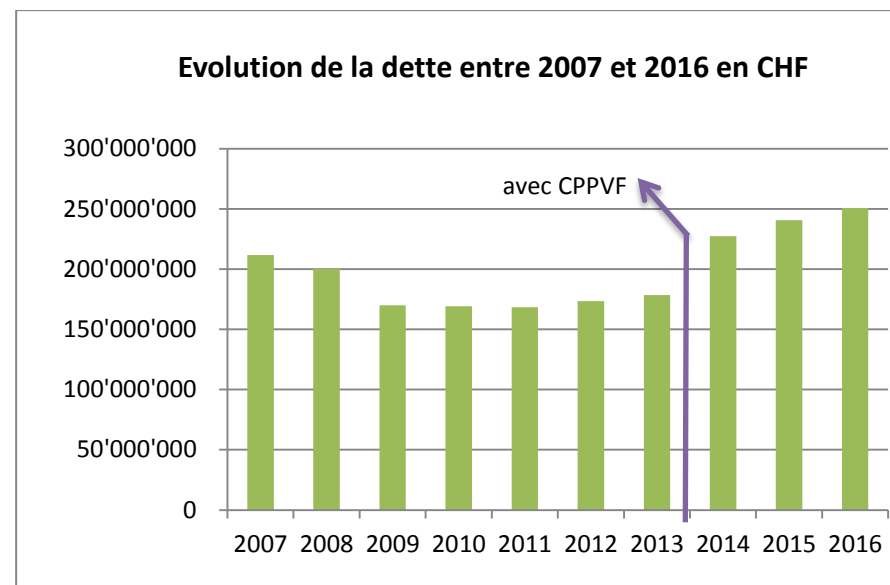
cette période. Le taux "libor" (moins d'une année) actuellement extrêmement bas (négatif) permet d'obtenir des ponts de trésorerie bon marché pour couvrir les besoins durant de courtes périodes (1 à 6 mois) ; cette possibilité a été utilisée en 2016, ce qui a quelque peu lissé la fluctuation mensuelle.

## 2. Passif

	2016	2015	Ecart
<b>Passif</b>	<b>-365'827'020.13</b>	<b>-337'952'003.86</b>	<b>-27'875'016.27</b>
<b>Engagements</b>	<b>-316'430'894.82</b>	<b>-299'056'312.75</b>	<b>-17'374'582.07</b>
Engagements courants	-11'083'816.12	-13'477'403.41	2'393'587.29
Dette à court terme	0.00	0.00	0.00
Dette à moyen et long terme	-202'500'000.00	-193'500'000.00	-9'000'000.00
Engagement envers des entités particulières	-48'269'650.15	-47'313'550.65	-956'099.50
Provisions	-12'169'000.00	-5'518'374.81	-6'650'625.19
Passifs transitoires	-42'408'428.55	-39'246'983.88	-3'161'444.67
<b>Réserves</b>	<b>-15'342'925.44</b>	<b>-11'937'097.14</b>	<b>-3'405'828.30</b>
<b>Fortune</b>	<b>-34'053'199.87</b>	<b>-26'958'593.97</b>	<b>-7'094'605.90</b>

Le mouvement de CHF 2.4 mio. dans les **engagements courants** s'explique principalement par le solde du compte courant de l'Etat (CHF 3.2 mio. inférieur à l'an dernier) ainsi que la variation du solde des créanciers (CHF 0.6 mio.). Ce compte de regroupement évolue en fonction de l'arrivée des factures à la comptabilité de la Ville. Il faut relever que plus de CHF 60.0 mio. de factures transitent par le compte courant de l'Etat. Son solde présente un montant en faveur de la Ville, et ceci la quasi-totalité de l'année afin d'éviter des charges d'intérêts passifs.

Les **dettes à court terme** sont à zéro, les ponts de trésorerie auxquels la Ville a eu recours pendant l'année sont visibles dans le tableau d'évolution de la trésorerie ci-dessus.



Les **dettes à moyen et long terme**, dont les explications sont approfondies dans le chapitre des charges financières, augmentent de CHF 9.0 mio. en 2016 pour permettre à la Ville de faire face à ses besoins d'investissements.

Le montant des engagements envers des **entités particulières** intègre d'une part le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg (CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF. D'autre part, depuis 2014 y figure le prêt initial de CHF 46.8 mio. de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg à 4.25%, ainsi que celui à la Fondation St-Louis de CHF 1.6 mio. La contrepartie de ce passif se trouve en actif dans « Autres biens, capitalisation de la Caisse de prévoyance ». En 2016, un compte a été créé conformément à une convention avec Groupe E dans le cadre du financement des prestations de caisse de prévoyance pour les employés qui ont été transférés des Services industriels à Groupe E Celsius et qui restent affiliés à la CPPVF. Il a été alimenté par un dividende extraordinaire de Groupe E Celsius se montant à CHF 1.7 mio.

La rubrique "**Provisions**" a augmenté de CHF 6.6 mio. après avoir diminué de CHF 4.0 mio un an plus tôt dans les rubriques "Pertes sur débiteurs" et

"Provision pour risque juridique". En 2016, la provision pour pertes sur débiteurs a augmenté d'un montant de CHF 4.3 mio. principalement suite au changement de périmètre du calcul (les montants échus de moins de CHF 1'000.- sont considérés pour la première fois, voir commentaire sous 203.319.00) et la provision pour sites pollués de la Ville a été créée et alimentée de CHF 2.0 mio. (en réalité, seuls CHF 1.5 mio. ont touché l'année 2016, CHF 0.5 mio. ont été portés aux comptes de 2015 puis transférés depuis une « réserve » qui a été remise à zéro). Finalement, la provision pour prestations supplémentaires du personnel a également augmenté de CHF 0.3 mio.

Les **passifs transitoires** comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est comptabilisée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. En 2016, ce compte de réactivation a augmenté de CHF 6.0 mio. Le litige de dépollution touchant l'année 2015 mais dont la Convention a été signée début 2016 a un impact de CHF 4.6 mio sur ce compte. Dans les passifs transitoires sont enregistrés les intérêts courus des emprunts, ces intérêts ont diminué en 2016.

La rubrique des **réserves** a été modifiée de CHF 3.4 mio., notamment en raison de l'attribution de CHF 2.5 mio. à la réserve de politique foncière communale, celle de CHF 0.5 mio. à la STEP pour son fonctionnement et celle de CHF 0.4 mio. pour la réserve de places de parcs publiques. Les éléments suivants influencent également l'évolution de cette rubrique : la remise à zéro de la réserve pour sites pollués suite à son remplacement par une provision (CHF 0.5 mio., neutre pour le bilan de la Ville), la création d'une réserve pour les places de jeux publiques (dont la gestion se faisait jusqu'ici à l'intérieur de la réserve « places de parcs publiques », changement neutre), et le transfert de la réserve 2821.41 (Réserve de décharges) dans la réserve 2821.40 (Décharge de Châtillon), également neutre. Le solde de l'alimentation se retrouve dans le fonds de rénovation du patrimoine financier (CHF 0.1 mio.), la garantie d'assainissement de la décharge de Châtillon (CHF 0.2 mio.) et les canalisations (CHF 0.2 mio.).

La rubrique "**Fortune**" regroupe la fortune nette qui augmente du résultat positif de l'exercice 2016 de CHF 7.1 mio.

#### **IV. Compte des investissements 2016**

Le compte des investissements 2016 présente une dépense brute de CHF 37'638'883.64 et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de CHF 4'387'494.90 déduites) de CHF 33'251'388.74.

Le budget 2016 (avec les crédits d'investissements votés en 2016 par le Conseil général) présentait un montant de CHF 53'245'259.80. Il faut rappeler que les investissements présentés dans le budget sont toujours les montants totaux de l'investissement à reporter sur la période de construction. Les investissements non terminés ou encore en cours seront intégrés aux comptes d'investissement prochains.

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 4.4 mio. contre un budget prévoyant un montant total de CHF 0.4 mio. Alors qu'au budget, seule une subvention ECAB pour les locaux du Service du feu était prévue (finalement limitée à CHF 0.3 mio. dans les comptes), l'exercice 2016 a bénéficié des revenus d'investissement suivants : subvention dans le cadre des mesures d'accompagnement de la Poya (CHF 1.7 mio), revenus de taxes de raccordement aux égouts (CHF 1.5 mio.), subvention cantonale pour le bâtiment DOSF (CHF 0.6 mio.), subvention cantonale de CHF 0.2 pour des mesures d'assainissement du bruit et subventions cantonale et communale d'endiguement (vallée du Gottéron) pour CHF 0.1 mio.

Rubrique	Libellé	Montant Inv. Total	Montant voté	Montant à la charge de la Ville	Date de vote	Dép > 10%
<b>Police locale et mobilité</b>						
401.506.20	Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2015	100'000.00	100'000.00	100'000.00	16.12.2014	0.0%
401.506.22	Radars pour installations lumineuses	80'489.70	80'000.00	80'489.70	15.12.2015	0.0%
420.506.26	Extension du réseau bornes-hydrant 2014	99'905.20	100'000.00	99'905.20	17.12.2013	0.0%
420.506.28	Remplacement camion tonne pompe 1 (1983)	589'702.65	600'000.00	353'817.65	16.12.2014	0.0%
<b>Génie civil</b>						
532.501.42	Collecteur d'évacuation des eaux 2013	1'501'292.55	1'500'000.00	1'501'292.55	18.12.2012	0.0%
532.501.43	Collecteur d'évacuation des eaux 2014	3'999'969.65	2'500'000.00	3'999'969.65	17.12.2013	37.5% 1)
<b>Urbanisme et architecture</b>						
611.503.19	Sécurité et normes incendies, électricité 2015	75'002.10	75'000.00	75'002.10	16.12.2014	0.0%
611.503.20	Assainissement toitures : réfection d'étanchéités	52'400.00	50'000.00	52'400.00	16.12.2014	0.0%
612.503.53	École du Botzet : crédit d'étude	380'365.60	590'000.00	380'365.60	21.11.2011	0.0%
612.503.56	Centre de quartier Schoenberg : aménag. Cour école enfantine	53'690.05	100'000.00	53'690.05	18.12.2007	0.0%
612.503.81	Assainissement énergétiques système de chauffage	100'330.25	100'000.00	100'330.25	21.12.2010	0.0%
612.503.83	École du Botzet : Construction de 8 salles	6'511'157.80	6'690'000.00	6'211'157.80	30.04.2012	0.0%
612.503.84	Construction de Pavillons scolaires pour Vignettaz	2'012'664.10	2'440'000.00	2'012'664.10	21.01.2013	0.0%
612.503.85	École de la Heitera : crédit d'ouvrage 11 salles	9'707'225.85	9'294'000.00	9'294'000.00	30.04.2012	0.0%
612.503.99	École Heitera, 6 pavillons : étude/réalisation étape 1	2'069'787.25	3'000'000.00	2'069'787.25	15.12.2014	0.0%
621.506.14	Remplacement véhicules 2016	198'599.80	220'000.00	198'599.80	15.12.2015	0.0%
622.501.01	Cimetière : assainissement nouveaux secteurs	99'881.75	100'000.00	99'881.75	17.12.2013	0.0%
<b>Informatique</b>						
700.506.33	Remplacement serveurs et licences VmWare 2012	250'000.00	250'000.00	250'000.00	13.12.2011	0.0%
700.506.36	Remplacement serveurs et licences VmWare 2013	149'980.60	150'000.00	149'980.60	18.12.2012	0.0%
700.506.38	Extension fibre optique 2015	75'000.00	75'000.00	75'000.00	16.12.2014	0.0%

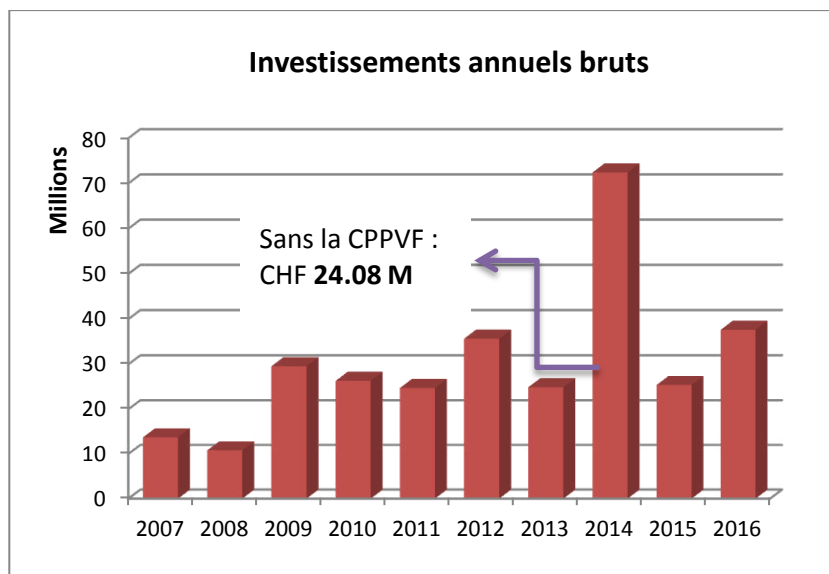
Rubrique	Libellé	Montant Inv. Total	Montant voté	Montant à la charge de la Ville	Date de vote	Dép > 10%
700.506.39	Remplacement téléphones et infrastructures écoles	60'000.00	60'000.00	60'000.00	16.12.2014	0.0%
700.506.40	Infrastructure w if/concentrateur VPN	4'838.40	60'000.00	4'838.40	16.12.2014	0.0%
700.506.41	Téléphonie : maintenance du central	8'424.00	80'000.00	8'424.00	16.12.2014	0.0%
700.506.42	Achat outil "Système de contrôle interne" SCI	150'000.00	150'000.00	150'000.00	15.12.2015	0.0%
<b>Sports</b>						
911.501.01	Changement mât d'éclairage : terrains de	123'812.90	100'000.00	123'812.90	15.12.2015	19.2% 2)
911.501.02	Place Domino : Terrain extérieur basketball +	71'450.00	70'000.00	71'450.00	15.12.2015	0.0%
		<b>28'525'970.20</b>	<b>28'534'000.00</b>	<b>27'576'859.35</b>		

1) L'investissement pour les collecteurs d'évacuation des eaux est récupéré par les taxes de raccordement.

2) Le coût de l'investissement concernant le changement de mâts d'éclairage est plus élevé que prévu (+19.23%), en raison dû au choix, accepté par le Conseil communal, de mats d'éclairage avec herse mobile (plus-value).

Depuis 2007, les investissements bruts se sont élevés à CHF 301'360'418. Ces investissements se répartissent comme suit :

2007	CHF	13'716'875
2008	CHF	10'795'262
2009	CHF	29'600'452
2010	CHF	26'357'454
2011	CHF	24'758'229
2012	CHF	35'679'916
2013	CHF	24'939'455
2014	CHF	72'420'812
2015	CHF	25'453'079
2016	CHF	37'638'884
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>301'360'418</b>



Ce tableau récapitulatif montre une augmentation du volume des investissements depuis 2009, avec une nouvelle tendance à la hausse en 2016, qui permet à la Ville de Fribourg de maintenir et d'améliorer ses infrastructures. Le niveau d'investissement moyen, sans considérer la capitalisation de la Caisse de prévoyance en 2014, se situe à CHF 25.3 mio. par an sur les dix dernières années.

Voici quelques indicateurs qui montrent l'évolution entre les deux derniers exercices comptables :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Revenus courants</b> (revenus bruts ./ imputations internes)	219'766'471.79	213'647'450.93
<b>Charges courantes</b> (charges brutes ./ imputations internes)	212'671'865.89	213'258'397.68
<b>Excédent des recettes</b>	7'094'605.90	389'053.25
<b>Investissements nets</b> (bruts ./ recettes d'investissements)	33'251'388.74	19'856'603.85
<b>Marge d'autofinancement</b> (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	21'569'477.40	15'344'330.04
<b>Besoins en capitaux tiers</b> (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./ amortissements)	25'871'123.14	5'290'380.31
<b>Intérêts passifs</b> (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	5'061'786.61	5'641'956.97

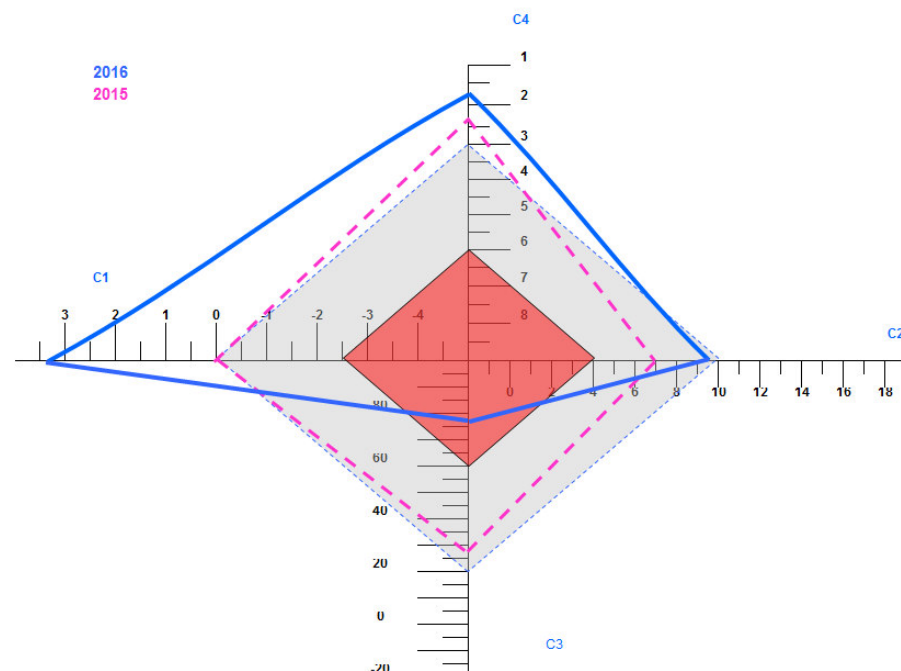


Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		2016	2015
<b>a) La couverture des charges</b> (C1) =	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	3.34%	0.18%
<b>b) La capacité d'auto-financement</b> (C2) =	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	9.81%	7.18%
<b>c) Le financement de l'investissement net par l'emprunt</b> (C3) =	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	77.80%	26.64%
<b>d) Le poids des intérêts passifs</b> (C4) =	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	2.30%	2.64%

Le tableau ci-dessus et le graphique y relatif ci-après démontrent que la situation financière de la Ville, par rapport à l'année précédente, se détériore dans le domaine du financement des investissements (C3) mais s'améliore dans les trois autres domaines (objectif : s'éloigner de la zone rouge au centre du graphique).

### Représentation graphique des indicateurs



### V. Conclusion

L'année 2016 est marquée par les éléments principaux suivants :

- la poursuite de l'augmentation des recettes fiscales entamée en 2014 suite à la hausse du coefficient de l'impôt communal, en 2016 principalement dans le domaine des impôts sur le bénéfice des personnes morales (effets uniques et volatilité ?)
- la création d'une réserve de politique foncière active ainsi que le renouvellement de l'affectation à la provision pour faire face aux charges futures des sites pollués identifiés ainsi que celle représentant les soldes d'heures et de vacances du personnel administratif et d'exploitation

- un résultat 2016 de la grande majorité des Services de la Ville de Fribourg respectant le budget octroyé.

En effet, il convient de souligner, pour la majorité des rubriques, une gestion stricte et fidèle du budget qui permet à la Ville de respecter la ligne financière qui avait été approuvée par le Conseil général suite à l'établissement du budget 2016.

La marge d'autofinancement (MNA) actuelle permet à la Ville d'emprunter pour la réalisation des investissements nécessaires au développement urbain (écoles, agglomération, sites prioritaires) en contenant les intérêts passifs par des taux d'emprunt à un bas niveau sur les marchés financiers.

Le Conseil communal considère avec prudence l'augmentation des rentrées fiscales 2016, surtout en raison du recul des impôts sur le revenu des personnes physiques et le caractère unique d'une grande partie de l'augmentation des impôts sur le bénéfice des entreprises ainsi que de l'impôt à la source.

Peuvent être également cités l'évolution indéterminée de la péréquation fédérale entre cantons et les effets futurs de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), cette dernière étant un facteur potentiellement important d'érosion fiscale pour les communes.

Le bon résultat de l'exercice 2016 permettra d'anticiper les besoins auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années, tout en conservant ou améliorant les prestations aux habitants et en minimisant les coûts. Pour ce faire il a retenu les axes prioritaires suivants :

- maintenir un cadre financier strict au niveau des charges,
- continuer à assurer les revenus actuels et trouver des nouvelles ressources financières pérennes,
- améliorer la répartition des coûts au niveau des collaborations intercommunales et viser des synergies,
- continuer à s'impliquer dans la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III), notamment avec le canton,

- poursuivre l'amélioration des processus internes dans la recherche d'efficacité et d'efficience (mot-clé SCI, système de contrôle interne),
- continuer d'anticiper les besoins futurs en matière d'investissements dans le cadre de la planification financière (écoles, PA2, PA3, sites prioritaires du développement communal).

Le Conseil Communal étant également tributaire des éléments extérieurs, il priorise la maîtrise de son fonctionnement interne, tout en restant vigilant quant aux décisions des autorités supérieures et en prenant part, lorsque le contexte le permet, aux travaux de préparation des changements de lois dans le but d'en déduire à temps les conséquences au niveau des finances communales et de lancer les mesures correctives idoines en cas de nécessité.

-----

***Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2016 de la Ville de Fribourg tels qu'il les a arrêtés.***

-----

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :



Thierry Steiert



Catherine Agustoni

Annexe : un projet d'arrêté

( Projet )

**Article 2**

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son Règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le Message du Conseil communal n° 15, du 11 avril 2017 ;
- le Rapport de l'organe de révision ;
- le Rapport de la Commission financière,

**arrête :**

**Article premier**

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	245'956'236.94
Total des charges	<u>238'861'631.04</u>
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b><u><u>7'094'605.90</u></u></b>

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Collaborateur scientifique :

Pierre-Alain Perritaz

Mathieu Maridor